

PRINTEMPS
ÉTÉ
2022

Les Moutiers EN RETZ

La mer à la campagne



www.mairie-lesmoutiersenretz.fr



Le Moulin des Tréans

Chambres d'hôtes



02 51 18 74 52
lemoulindestreans@outlook.fr
 Chemin des Tréans - 44760 LES MOUTIERS EN RETZ

Institut de Beauté "Comme en Institut"

2 bis rue des Fresches
44760 Les Moutiers-en-Retz

06 30 97 19 91
 Sur rendez-vous



<https://jumellefv63.wixsite.com/monsite>
 page Facebook : Frédérique PRIOU



POISSONNERIE

Des Moutiers



Spécialiste des produits côtiers

Ouvert toute l'année

Présent sur les marchés toute l'année de :
 Le Bernerie, Pornic, La Birochère

8 place de l'Église
 44760 LES MOUTIERS EN RETZ
 Tél. 02 40 64 69 46



OUVERT 7j/7

Distributeur PAIN 24h/24

09 75 87 61 88
 Les Moutiers en Retz

du lundi au vendredi: 9h-12h30 et 16h-19h30
 Samedi: 9h-13h et 16h-19h30 - Dimanche: 9h-13h
 Juillet et Août: 8h30 à 20h SANS INTERRUPTION

Boucherie - Charcuterie - Traiteur

FURET Père & Fils

Laurent et Jonathan

Charcuterie à l'ancienne,
 Boudins, Andouillettes,
 Rillettes, Rillons...

5 place de l'Église Madame
 44760 Les Moutiers en Retz **02 40 82 72 31**



Les Délices de l'Air Marin

Glaces, Sorbets, desserts glacés,
 yaourts, lait cru, fabriqués à la ferme

Vente directe ! Magasin à la ferme
 de produits fermiers et artisanaux

GAEC L'AIR MARIN - 2 bis, La Fradouillère
 44760 LES MOUTIERS EN RETZ
06 32 50 54 80
www.delicesairmarin.com



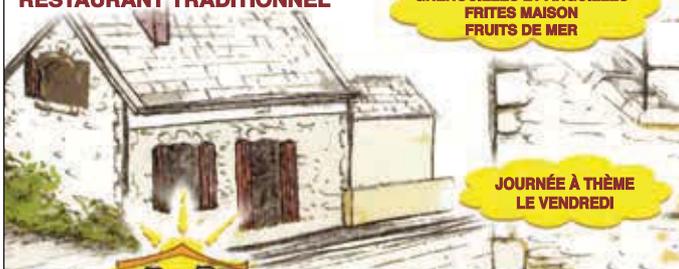
delicesairmarin@orange.fr

BAR * TERRASSE * OUVERT À L'ANNÉE
 RESTAURANT TRADITIONNEL

SPÉCIALITÉS
 GRENOUILLES ET ANGUILLES
 FRITES MAISON
 FRUITS DE MER

JOURNÉE À THÈME
 LE VENDREDI

Le Port du Collet
 44760 Les Moutiers-en-Retz
02 40 21 10 27
www.restaurant-lamaisondeleclusier.fr



la Maison DE L'ECLUSIER

AUTOSUR

CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

Possibilité de rendez-vous
 sur **AUTOSUR.COM**

Contrôle Technique de l'Estuaire

Tél. 02 40 21 81 71
autosurbourgneuf@gmail.com
 Z.A. des Jaunins / rue des Bleuets
 à proximité du SDIS BOURGNEUF EN RETZ
 44580 VILLENEUVE EN RETZ
N'oubliez pas votre carte grise





Chères Monastériennes, Chers Monastériens,

Un grand merci à toutes celles et ceux qui sont venus exprimer leurs attentes lors des sept réunions de quartier organisées depuis plus de six mois. Ce furent de très bons moments riches d'échanges et de propositions constructives. Nous allons leur donner suite : tout d'abord à tout ce qui fait consensus et convergence. Un point de situation sera fait avant la fin de l'année sur les actions déjà mises en œuvre, celles programmées et sur ce qui reste en débat ainsi que sur les raisons pour lesquelles d'autres propositions ne pourront être retenues.

D'ores et déjà, en réponse aux inquiétudes soulevées à chaque réunion par les excès de vitesse, nous avons renforcé la signalisation relative aux limitations de vitesse par de nombreux marquages au sol et projetons la mise en place d'écluses provisoires route de la Bernerie, sans attendre les travaux plus importants prévus sur cet axe. En outre, un agent en charge de la sécurisation de la voie publique sera présent pendant toute la période estivale tandis que le projet de mutualisation d'une police municipale entre les communes de Villeneuve et des Moutiers sera soumis au vote municipal avant l'été.

Maintenir le respect mutuel dans notre commune en toute saison, est, je le rappelle avec force, un impératif. Que l'on vive aux Moutiers à l'année ou que l'on y vienne passer en famille quelques jours, chacun doit pouvoir profiter en toute sérénité de notre village, de son patrimoine, de ses paysages, de ses terrasses, commerçants et producteurs, de ses animations festives et culturelles.

L'adoption d'un plan local d'urbanisme en cours d'élaboration viendra renforcer cet équilibre. Le diagnostic, étape importante pour partager la vision que nous avons de notre commune, a fait l'objet d'une présentation publique. Les prochains mois nous permettront d'élaborer le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, document concis et pédagogique qui décrira les objectifs architecturaux, les linéaires commerciaux mais aussi tous les outils pour renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers. Il vous sera présenté et fera l'objet d'une enquête publique. Conserver l'identité de notre commune est l'objectif que nous devons partager pour que « La Mer à La Campagne » continue de nous ravir par la simplicité d'une convivialité et d'un équilibre authentique que subliment l'alliance terre-mer.

Je vous souhaite un très bel été.

Pascale Briand, Maire

Revue municipale N° 145
ISSN 1269-5882
Dépôt légal : mai 2022
Tirage : 1700 exemplaires
Directrice de la publication :
Pascale Briand
Rédaction :
commission Information
Réalisation :
Editions Offset 5, Rezé
Image de couverture :
L'église illuminée le soir.
Crédit photos :
mairie-des-moutiers-en-retz
www.mairie-lesmoutiersenretz.fr



■ Rétrospective.....	p 2	■ Hommage	p 29	■ On nous informe	p 37
■ L'actualité des élus et des services.....	p 5	■ Dossier : Bien vivre ses différences aux Moutiers en Retz.....	p 30	■ Jeux.....	p 39
■ La bibliothèque	p 24	■ Vie économique	p 36	■ Associations	p 40
■ Les animations sportives communales	p 25	■ Santé	p 36		
■ La parole aux plus jeunes.....	p 27				



12 septembre 2021
L'oeuvre d'un jour

22 octobre 2021 Fabrication de nichoirs avec les enfants du CME



11 décembre 2021
Noël au bourg

11 novembre 2021
Cérémonie de commémoration

3 décembre 2021
Retour du coq sur le clocher



décembre 2021
Place de l'Eglise
Madame illuminée



décembre 2022
Boîtes de Noël par les enfants du CME



8 février
Nettoyage des plages

10 mars
Une réunion de quartier

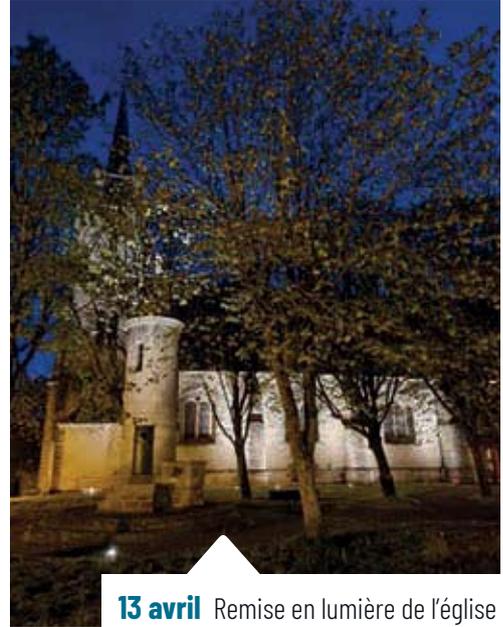


26 mars
Carnaval de l'Amicale Laïque



26 mars
Vente de sel au profit de l'Ukraine

13 avril Remise en lumière de la mairie



13 avril Remise en lumière de l'église

17 avril
Chasse aux oeufs



8 mai
Cérémonie de commémoration



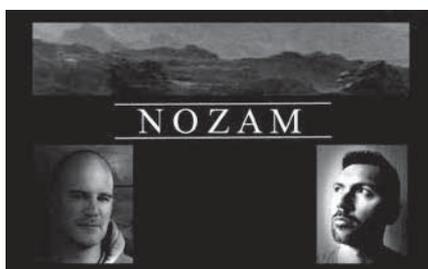
Animations estivales municipales

La saison d'animations estivales va débiter avec le week-end organisé par l'association « **Courir Avec** ». En effet, **le samedi 18 juin** est organisé un grand rassemblement festif de **Porsche** et de **Harley Davidson** et **le dimanche 19 juin**, vous pourrez participer à la course « **La Monastérienne** » s'adressant aux petits comme aux grands. Durant ces deux jours auront lieu plusieurs concerts. Nous aurons le plaisir de retrouver la fanfare nantaise **Les Trompettes de Fallope**.

Le 13 juillet, les Moutiers seront en fête. Dès 19h, **la fanfare Gloups** se produira sur la place de l'Église Madame. Puis, **la fanfare de Bourgneuf** vous précèdera, à partir de 22h, lors d'un défilé aux lampions jusqu'à la plage du Pré Vincent où les épis seront illuminés.

L'orchestre Indiana, quant à lui, animera le bal populaire entre 21h et minuit.

Le 16 juillet, Florent Brunellière se produira avec son groupe **Get Back**.



Au Pré Vincent, à 21h, vous pourrez rejoindre le groupe **NOZAM, le 23 juillet**. Pendant 2 jours (les 23 et 24 juillet) **Les Magnifiques Utopiques** investiront le jardin de la mairie avec une vingtaine d'artistes pour un marché créatif.



La musique bretonne, ne sera pas oubliée cette année. Le groupe **Tas D'B'Retz** vous fera danser **le samedi 30 juillet** sur la place.

Le samedi 6 août, les associations des chasseurs et pêcheurs des Moutiers proposeront un repas sur la place et **CATS FOOD** vous replongera dans les sonorités des années 60.

Le groupe **Tubes et Clous** vous attendra dans le jardin de la mairie **le samedi 13 août** à partir de 19h.

Pour votre plus grand plaisir, les jeux en bois, seront de retour **le 15 août** dans le jardin de la mairie accompagnés du groupe **Tirami Swing**.

Le Duo **Héron et Duval** clôturera la saison musicale sur la place de l'Église Madame **le samedi 20 août**.



A noter également :

- **samedi 27 août : journée sportive**
- **samedi 3 septembre : Forum des associations en après-midi**
- **dimanche 11 septembre : 3ème édition de L'Œuvre d'un jour**
- **samedi 17 et dimanche 18 septembre : Journées Européennes du Patrimoine**

Comptes rendus des conseils municipaux

Cette rubrique présente des extraits des comptes rendus des conseils municipaux des 25 octobre 2021, 6 décembre 2021 et 7 mars 2022 ainsi que la présentation du budget primitif, acte fort de la vie locale.



L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est disponible sur le site de la commune : www.mairie-lesmoutiersenretz.fr

Vote du budget primitif – un acte fort de la vie locale

Le 7 mars dernier, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif de la commune.

Au préalable, les élus ont – lors de deux réunions de la commission des finances – débattu sur les orientations budgétaires prévisionnelles.

En parallèle, les résultats prévisionnels du compte administratif ont également été présentés.

Avec le vote du budget, les élus ont autorisé l'engagement des dépenses et la perception des recettes pour l'année 2022.

Acte fort de la vie municipale, le budget permet de financer les dépenses de fonctionnement inhérentes aux services communaux telles que la voirie, l'urbanisme, la restauration scolaire, l'état civil ou l'animation culturelle.

Il permet également d'engager les investissements nécessaires au maintien à un bon niveau du patrimoine communal.

En 2022, ils porteront essentiellement sur la révision du Plan Local d'Urbanisme, des travaux de voirie, la restauration de la chapelle de Prigny, les travaux en lien avec l'environnement

(boisement, mobilités douces...), la réhabilitation énergétique des bâtiments communaux...

Certains investissements seront à réaliser sur plusieurs années à l'instar du programme de travaux de la chapelle.

Ces dépenses sont financées pour l'essentiel par le virement d'une partie du résultat de la section de fonctionnement, par les produits de la fiscalité locale et les dotations et participations de l'Etat.

Vos élus s'inscrivent dans un schéma de gestion maîtrisé et réaliste.





BUDGET 2022

Un budget sans hausse de la fiscalité communale et sans recours à l'emprunt.
Des investissements qui sont donc auto-financés.

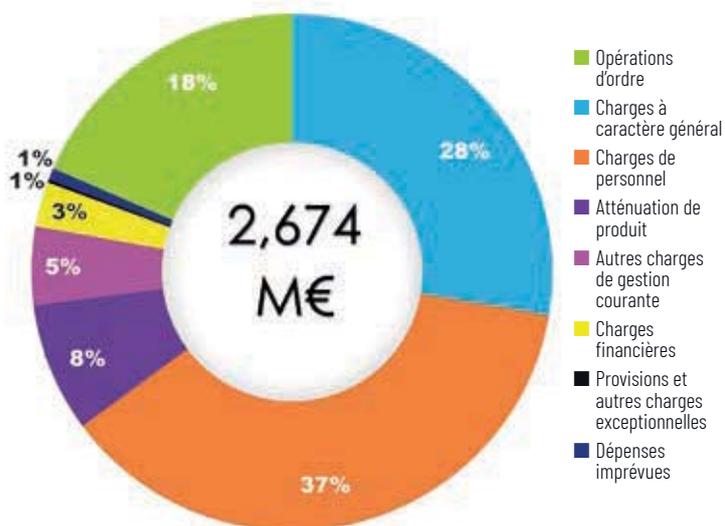
DÉPENSES de fonctionnement 2,674 millions €

Pour le fonctionnement courant, les dépenses de la commune sont stables sur plusieurs exercices. Comme pour toutes les collectivités locales, les charges de personnel représentent la principale dépense budgétaire tout en demeurant maîtrisées.

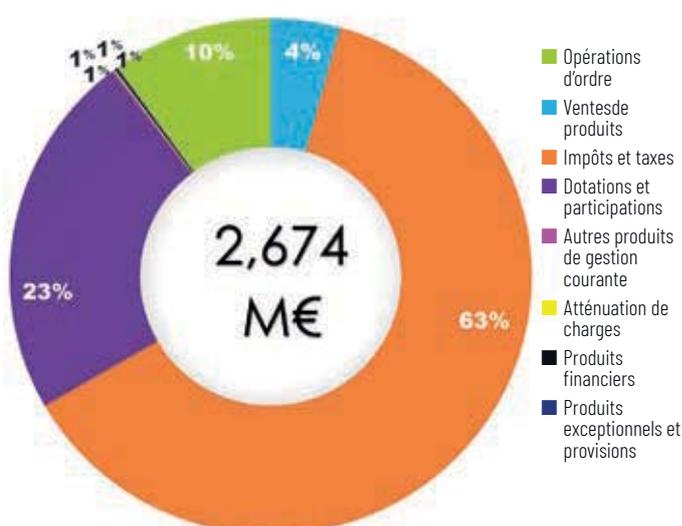
RECETTES de fonctionnement 2,674 millions €

Les recettes proviennent principalement des impôts et des dotations de l'État.

Dépenses (réelles et d'ordre)



Recettes (réelles et d'ordre)

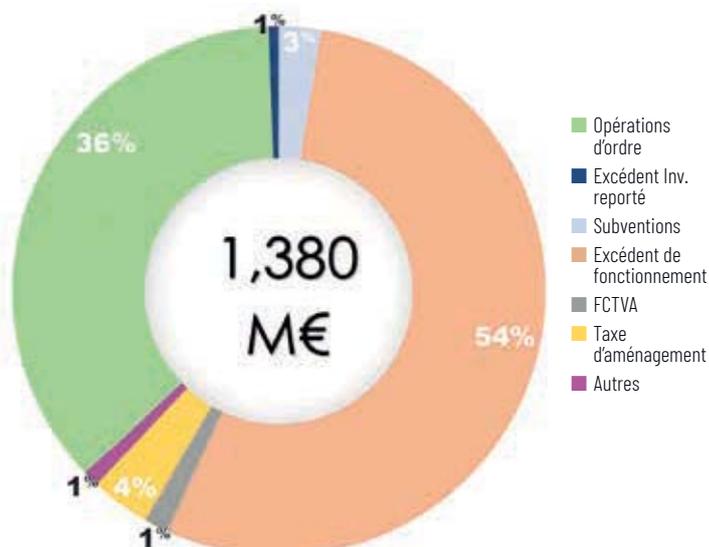


DÉPENSES d'investissement 1,380 millions €

De nombreux projets planifiés cette année, sans recours à l'emprunt et sans hausse de la fiscalité (pour la 20^{ème} année).

RECETTES d'investissement 1,380 millions €

Les recettes proviennent principalement des impôts et des dotations de l'État.



Investissements auto-financés pour 2022 grâce au virement d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2021.



DES INVESTISSEMENTS AUTO-FINANÇÉS POUR 2022



40.000 €
PLU



165.000 €
VOIRIE
(réfection routes, busage...)



140.000 €
BÂTIMENTS
(rénovation énergétique, logements...)



35.000 €
ÉTUDES DIVERSES
(CAUE, cimetière...)



80.000 €
ENVIRONNEMENT
(mobilités douces, boisement)



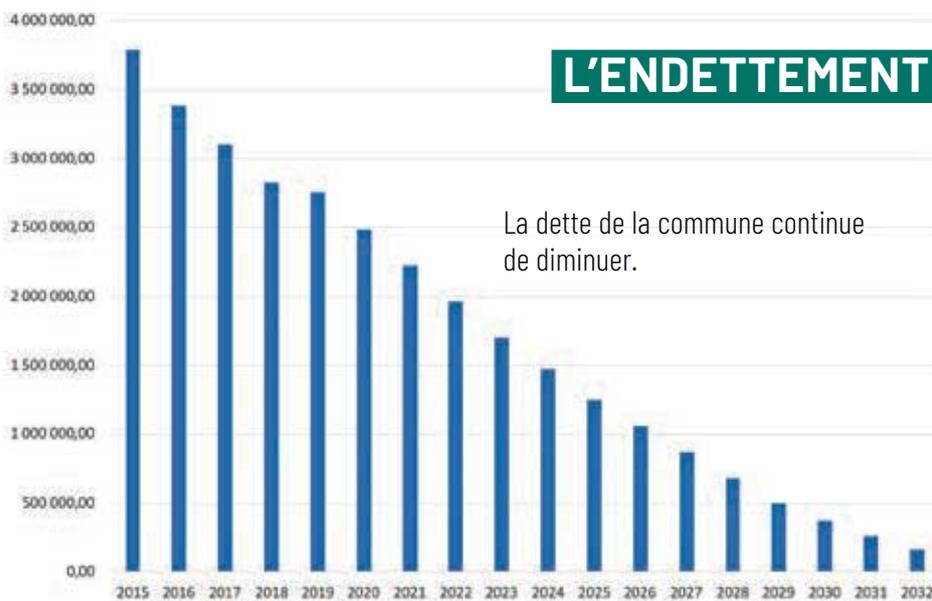
200.000 €
PATRIMOINE
(chapelle, mise en valeur de l'église)



60.000 €
POLITIQUE FONCIÈRE

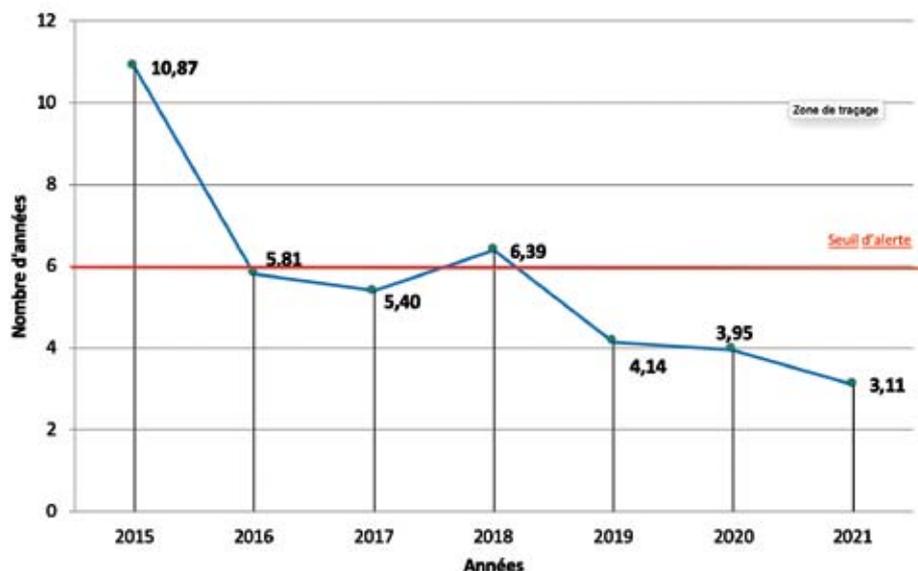


60.000 €
ÉQUIPEMENTS
(jeux, informatique, matériels...)



La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne nette et la dette, la première finançant la seconde. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. La capacité de désendettement de la commune est donc bonne avec une capacité de remboursement d'un peu plus de 3 années et au regard de son tendancier à la baisse.



Extrait du compte-rendu du conseil municipal de 25 octobre 2021

réuni en session ordinaire à la salle Jean Varnier des Moutiers en Retz

I - COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

1.1 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Premier Adjoint présente les renoncements au Droit de Préemption Urbain exercés en de Septembre 2021. Le Conseil Municipal en prend acte.

II - CHANGEMENT DÉFINITIF DU LIEU DE RÉUNION DES CONSEILS MUNICIPAUX DE LA COMMUNE DE LES MOUTIERS EN RETZ

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** que sera défini de manière définitive la salle polyvalente Jean Varnier de la commune de Les Moutiers en Retz, 26 Bis Rue de Prigny, comme lieu habituel des conseils municipaux.
- **PRÉCISE** qu'une communication sera diffusée à destination de la population.

III - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de recourir à un vote à main levée pour la modification des membres des commissions communales.
- **DÉSIGNE** Monsieur Philippe RUCKERT pour siéger dans les commissions municipales suivantes :
 - Commission « Infrastructures communales - Bâtiments - Voiries - Éclairage Public »
 - Commission « Vie de Quartier - Tranquillité urbaine - Participation citoyenne »
 - Commission « Finances »

IV - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil Municipal modifié.

V - CONVENTION AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE-ATLANTIQUE

Par délibération du 20 Septembre 2021, la commune s'est positionnée pour acquérir la propriété située 7 Rue de Prigny. Madame le Maire rappelle que cette acquisition a été motivée par la situation du bien et la volonté de réalisation des logements d'urgence et une salle d'archivage pour la mairie. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter l'intervention de l'EPF de Loire-Atlantique pour se substituer à la commune pour l'acquisition et assurer le portage du projet susvisé.
- **CHARGE** Madame le Maire, ou son représentant, de mettre au point la convention d'action foncière en lien avec l'EPF de Loire-Atlantique.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'action foncière et tous documents afférents à ce dossier.

VI - FINANCES LOCALES

6.1 - RÉVISION DES TARIFS MUNICIPAUX

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de ne pas revaloriser les divers tarifs municipaux, pour 2022.
- **DÉCIDE** de ne pas revaloriser les tarifs de locations 2023 de la salle polyvalente Jean Varnier.

VII - AVIS SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL DES COMMERCES

Par courrier en date du 11 octobre 2021, Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique a informé les communes que des commerces de détail ont sollicité une dérogation préfectorale au repos dominical, le dimanche suivant l'opération commerciale du « Black Friday », soit le 28 Novembre 2021. Conformément à l'article L. 3132-21 du Code du travail, Monsieur le Préfet

demande - avant le 10 novembre 2021 - de lui transmettre l'avis du conseil municipal sur cette demande.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à la majorité :

- **DÉCIDE** de donner un avis FAVORABLE sur la demande d'ouverture dominicale du 28 Novembre 2021 et à son extension à l'ensemble du département.

VIII - INTITUTIONS ET VIE POLITIQUE INTERCOMMUNALITÉ

8.1 - PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

8.1.1 - Programme « ACTEE Sequoia » entre Pornic aggro Pays de Retz et les communes : Convention de remboursement

Dans le cadre de son engagement dans la transition énergétique, Pornic aggro Pays de Retz, a souhaité candidater à l'Appel à Projet « ACTEE - SEQUOIA » proposé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), programme basé sur la rénovation du patrimoine public. Le SYDELA a été choisi comme coordonnateur du groupement, constitué de 8 EPCI du territoire de la Loire Atlantique, pour l'engagement de programmes de rénovation énergétique sur leur patrimoine bâti et celui de leurs communes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de remboursement, entre Pornic aggro Pays de Retz et la commune, pour la participation au programme « ACTEE SEQUOIA ».
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

8.1.2 - Conseiller Numérique - Convention de mise à disposition

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du Conseiller Numérique, entre Pornic aggro Pays de Retz et la commune.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

Extrait du compte-rendu du conseil municipal de 6 décembre 2021

réuni en session ordinaire à la salle Jean Varnier des Moutiers en Retz

I - COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

1.1 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Premier Adjoint présente les renoncations au Droit de Prémption Urbain exercées en Octobre et Novembre 2021. Le Conseil Municipal en prend acte.

II - FINANCES LOCALES

2.1 - RÉVISION DES TARIFS MUNICIPAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la décision modificative n° 2 présentée afin d'enregistrer des virements de crédits pour augmenter les crédits pour le paiement des intérêts d'emprunts et d'abonder le chapitre 204 pour régler les acomptes du SYDELA (mise en valeur de l'église et éclairage extérieur salle polyvalente).**

2.2 - OUVERTURE DE CRÉDITS ANTICIPÉS EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Afin de permettre l'engagement des marchés et de réaliser le mandatement des premières dépenses d'investissement de l'année 2022 avant le vote du budget, il est proposé d'ouvrir par anticipation au budget 2022, des crédits d'investissement dans la limite de 25 % des crédits inscrits en section d'investissement au budget 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'ouvrir par anticipation au budget 2021, les crédits d'investissement.**

2.3 - CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PayFiP

CONSIDÉRANT que l'offre de paiement PayFiP proposée par la DGFIP permet un paiement simple, rapide et

accessible par carte bancaire grâce au service TiPi « Titre payable par Internet » mais aussi par prélèvement SEPA unique ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE DE METTRE EN PLACE l'offre de paiement en ligne PayFiP/TiPi proposée par la DGFIP à partir du site sécurisé de la DGFIP.**

2.4 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2022

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de présenter le dossier de restauration de la Chapelle de Prigny.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet et le plan de financement prévisionnels présentés.**
- **SOLLICITE toutes les subventions possibles pour mener à bien le projet et plus particulièrement celles présentées dans le plan de financement dont la DSIL.**

2.5 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2022 ET DSIL 2022

Madame le Maire propose de présenter le programme de travaux établi afin de limiter des sources de chaleur à l'école publique Éric Tabarly.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet et le plan de financement prévisionnel présentés.**
- **SOLLICITE toutes les subventions possibles pour mener à bien le projet et plus particulièrement celles présentées dans le plan de financement dont la DETR et DSIL.**

2.6 - MAISON DES ASSOCIATIONS - FIXATION D'UN TARIF DE LOCATION

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE, à compter du 1er Janvier 2022, le forfait de location de la salle de la maison des associations à hauteur de 100 € par an.**

2.7 - SALLE D'EXPOSITION - INSTAURATION DE NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **MODIFIE, à compter du 1er Janvier 2022, les tarifs de location de la salle des expositions comme suit :**

- Semaines 1 à 23
35,00 € la semaine
- Semaines 24 à 26
50,00 € la semaine
- Semaines 27 à 35
80,00 € la semaine
- Semaines 36 à 37
50,00 € la semaine
- Semaines 38 à 52
35,00 € la semaine

- **PRÉCISE que toute demande d'annulation devra être formulée au moins 1 mois à l'avance (sauf circonstances exceptionnelles à justifier) ; à défaut le montant de la réservation sera facturé.**

III - FONCTION PUBLIQUE

3.1 - MODALITÉS D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LE CADRE DES 1607 HEURES

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE de :**
 - valider l'organisation du temps de travail proposée.
 - mettre en place selon les modalités définies dans la présente délibération et selon les conditions du règlement intérieur à venir, à compter du 1er janvier 2022.

3.2 - INSTAURATION DU FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **INSTAURE le « Forfait Mobilités Durables » au sein des services de la commune de Les Moutiers-en-Retz.**

3.3 – PRESTATIONS SOCIALES

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de mettre en place une participation employeur pour les deux garanties : protection sociale complémentaire sur le risque santé et risque prévoyance.

- **APPROUVE** :

- le choix de la labellisation comme dispositif de participation à la protection sociale complémentaire et la souscription au contrat groupe de la commune pour la protection prévoyance :
- pour la complémentaire santé : 15€ brut par mois après production d'une attestation de labellisation annuelle.
- pour la prévoyance : 17 € brut par mois

- que la participation soit versée directement à l'agent sur présentation d'un justificatif annuel d'adhésion à une offre labellisée pour la protection complémentaire santé ;

3.4 – VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action.
- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

3.5 – TABLEAU DES EFFECTIFS – AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT À TEMPS NON COMPLET

Suite au départ d'un agent assurant la pause méridienne au sein du restaurant scolaire, un agent de la collectivité a accepté d'augmenter son temps de travail pour assurer la pause méridienne.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE**

- d'autoriser la modification de la quotité de travail du support d'emploi du poste cité (28 à 30 h).
- d'approuver la modification du tableau des effectifs.

IV – ÉCOLE PUBLIQUE

4.1 – CONVENTION D'ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE (ENT) DE TRAVAIL DANS LES ÉCOLES DE L'ACADÉMIE DE NANTES

L'ENT, nommé e-primo, vise à fournir à tous les membres de la communauté éducative un point d'accès unique à un ensemble de services numériques, en rapport avec leurs activités, accessible en tout temps et tout lieu depuis n'importe quel terminal relié à l'internet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commande lancé pour la mise en place d'un « environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes, ENT 1er degré e-primo ».
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commande.

V – INTITUTIONS ET VIE POLITIQUE INTERCOMMUNALITÉ

5.1 – PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

5.1.1 – *Commission Locale d'Évaluation des charges transférées (CLECT) – Rapport définitif 2021*

Par délibération du 26 novembre 2020, le conseil communautaire a arrêté le montant des attributions de compensation provisoires pour 2021.

Ces attributions de compensation provisoires doivent désormais être actualisées au regard des comptes administratifs 2020.

Ces attributions de compensation 2021, prennent en compte les évolutions intervenues, à savoir :

- Transfert de la compétence « Jeunesse » pour la ville de Pornic

(un décalage d'un an par rapport aux autres communes avait été acté),

- Co-financement du service commun « recherche de financements et assistance au montage de projets »,
- Fin du financement de la navette estivale par la ville de Pornic,
- Non reconduction de l'achat de masques en 202.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- - **VALIDE** le rapport 2021 de la CLECT de la communauté d'agglomération « Pornic aggro Pays de Retz ».

5.1.2 – *Convention de mise à disposition de services pour exercer des missions courantes d'entretien et de maintenance des réseaux et fossés d'eaux pluviales*

La communauté d'agglomération « Pornic aggro Pays de Retz » gère depuis le 1er janvier 2020 la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales des aires urbaines de la commune des Moutiers en Retz (cf. carte sur le site de la mairie). La communauté d'agglomération ne dispose pas, en son sein, d'un service (compétences techniques, outils) permettant d'intervenir directement sur :

- la tonte des fossés et des noues 2 fois par an, en mai et octobre
- la tonte et le nettoyage des bassins d'orage 1 fois par an, en juin
- des opérations ponctuelles de reprise de canalisations,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dispositions de la convention de mise à disposition de service à passer entre la commune et la communauté d'agglomération Pornic aggro Pays de Retz afin d'exercer des missions courantes d'entretien et de maintenance des réseaux et fossés d'eaux pluviales.

5.1.3 – *Convention de groupement pour la participation à l'appel à manifestation d'intérêt CITEO pour recyclage des emballages ménagers hors foyer*

Domaine du Sillon Côtier



NICOLAS FERRÉ
VIGNERON - RÉCOLTANT

1^{ER} CHEMIN DE TRÉLEBOURG • 44760 LES MOUTIERS-EN-RETZ



Tél. 06 70 62 18 00 • sillon-cotier@wanadoo.fr

www.domaine-sillon-cotier.com



Nadine Fleurs

La maison du Végétal

Fleuriste
Pépiniériste

Distributeur
24h/24

02 40 21 49 23

44580 BOURGNEUF EN RETZ

www.nadine-fleurs.fr

 **Bourgneuf Automobiles**



Pré contrôle
technique **gratuit**

Réparation toutes marques • Vente véhicules neufs & occasions

5 rue des Jaunins - Bourgneuf - 44580 Villeneuve en Retz
Tél. 02 40 21 92 70 • agent.renault@bourgneufautomobiles.fr



Office Notarial
Pierre POUSSIER
Notaire

5 avenue de la Mer
44760 Les Moutiers en Retz
Tél. 02 52 80 00 23
etude.poussier@notaires.fr

PINSON et FILS

47, route du Bois des Tréans - 44760 Les Moutiers en Retz

MAÇONNERIE
CARRELAGE - COUVERTURE

Port. 06 22 51 19 83



**TRAVAUX PUBLICS
ET PARTICULIERS**
FORAGES TRADITIONNELS

SARL Yannick CHAUVELON



Tél. 02 40 21 91 72 - chauvelonsarl@wanadoo.fr

Z.A. "Les Jaunins" - Bourgneuf-en-Retz - 44580 VILLENEUVE EN RETZ

www.forage-chauvelon.com

LES BRILLAS
CAMPING ★★★

Créateur de bonheur

Le Bois des Tréans
44760 Les Moutiers en Retz
Tél. 02 40 82 79 78
lesbrillas@cybelevacances.com

www.campinglesbrillas.com

AMBIANCE
CHALEUREUSE
et familiale

PISCINE
COUVERTE
et chauffée

HAPPY-CLUB
MINI-FERME
Pétanque / Concert

SNACK-BAR
Cocktail, Glace
Plats à emporter

ÉPICERIE
Dépôt de pain
Viennoiseries

Proche
de **PORNIC** à
1200 m.
de la **plage**



La Route de Moraudeau dessert la station d'épuration du Salineau située sur le territoire communal. Cette voie a été intégrée au programme de travaux de voirie 2021 et la commune a sollicité l'agglomération pour une prise en charge du coût de réfection.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **APPROUVE les dispositions de la convention de partage des coûts de réfection de la Route de Moraudeau**

utilisée pour la desserte de la station d'épuration du Salineau.

5.1.4 - Convention de partage des coûts de réfection de la Route de Moraudeau utilisée pour la desserte de la station d'épuration du Salineau

Pornic agglo Pays de Retz a proposé à l'ensemble des communes de participer au développement du tri « hors foyer » via la candidature à un appel à manifestation d'intérêt de CITEO. Il consiste à mettre en œuvre le

tri dans les espaces publics avec l'installation de corbeilles de propreté pour le tri des emballages par exemple. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **APPROUVE les dispositions de la convention de groupement pour la participation à l'appel à manifestation d'intérêt CITEO pour recyclage des emballages ménagers hors foyer entre Pornic agglo Pays de Retz et la commune.**

Extrait du compte-rendu du conseil municipal de 07 mars 2022 réuni en session ordinaire à la salle Jean Varnier des Moutiers en Retz



Madame le Maire tient à indiquer que des personnalités en lien avec l'action publique nous ont malheureusement quittées :

Décès M. Hervé NEAU

Hervé Neau, maire de Rezé, décédé le vendredi 11 février 2022, à l'âge de 58 ans. Il était à la tête de la commune depuis les élections du printemps 2020.

Victime de harcèlement, l'ensemble des élus tiennent à saluer la mémoire de M. Neau.

Décès M. Jacques PERRODEAU

Le 21 Février dernier. Il a été Maire des Moutiers de 1975 à 1989.

Il a – entre autres – été à l'initiative :

- De la création des courts de tennis
- Des logements HLM du Pré Vincent

- De la zone aquacole
- D'une réserve foncière pour des lotissement (notamment les Mocquechiens)
- Acquisition des Olivettes...
- Du regroupement des deux écoles pour la restauration commune à la cantine...

Un avis d'obsèques a été publié par la municipalité et une gerbe livrée. M. Perrodeau a été une figure importante dans la vie communale.

Décès M. Jean-Raymond AUDION

Le 25 février 2022. Il avait 71 ans. Né à Bourgneuf-en-Retz, il devient maire de cette commune en 1979. Il n'a que 29 ans. Il restera quinze ans à la tête de la ville

Trois ans après sa première élection à la mairie, il intègre le conseil général de Loire-Atlantique. Il y siègera 33 ans, jusqu'en 2015.

Il a également été Président du syndicat des marais.

M. Audion s'est particulièrement investi pour sa commune et son canton.

I - COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

1.1 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Premier Adjoint présente les renonciations au Droit de Prémption Urbain exercées en Décembre 2021, Janvier et Février 2022. Le Conseil Municipal en prend acte.

1.2 - MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE - FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE

PASSATION D'UN AVENANT N° 2 AVEC LA SAS OCÉANE DE RESTAURATION

L'Assemblée est informée de l'avenant n° 2 conclu avec la SAS OCÉANE DE RESTAURATION (décision n° D/01-02-22 du) portant sur la revalorisation des tarifs au regard des circonstances imprévues en lien avec la crise sanitaire (hausse du carburant, des énergies, des denrées alimentaires...). Les prix unitaires sont ainsi fixés à compter du 1er Mars 2022.

II - FINANCES LOCALES

2.1 - COMPTES DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal **ADOpte**, à l'unanimité, les comptes de gestion 2021 présentés : budget principal et budget annexe « logement sociaux »

2.2- COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Le Conseil Municipal **ADOpte**, à l'unanimité (Madame le Maire quitte la salle au moment du vote), les comptes administratifs 2021 présentés : budget principal et budget annexe « logement sociaux »

2.3 - AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2021

2.3.1 - Budget Principal

Le Conseil, à l'unanimité **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation 2021 du Budget Principal comme suit :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) 750 000,00 €
- à la section de fonctionnement (en report à nouveau créditeur) (compte 002) 232 829,69 €

2.3.2 - Budget Annexe « Logements sociaux »

Le Conseil, à l'unanimité **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation 2021 du Budget annexe « Logements Sociaux » comme suit :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) 2 000,00 €
- à la section de fonctionnement (en report à nouveau créditeur) (compte 002) 9 623,36 €

2.4 - VOTE DU TAUX DES IMPÔTS 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** les taux suivants :
 - TAXE SUR LE FONCIER BATI 31,81 %
 - TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI ... 43,65 %

Pour la vingtième année consécutive - ces taux communaux n'ont pas été revalorisés.

2.5 - EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

2.5.1 - Budget Principal

À l'unanimité, le Conseil Municipal **ADOpte** le Budget Primitif 2022 :

- la section de fonctionnement s'équilibre à 2 674 812,69 €
- la section d'investissement à 1 380 086,67 €

2.5.2 - Budget Annexe « Logements sociaux »

A l'unanimité, le Conseil Municipal **ADOpte** le Budget Primitif 2022 « Logements Sociaux » :

- la section de fonctionnement s'équilibre à 16 423,36 €
- la section d'investissement à 2 732,03 €

2.6 - AMORTISSEMENT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION EN INVESTISSEMENT : FIXATION D'UNE DURÉE D'AMORTISSEMENT ET NEUTRALISATION BUDGÉTAIRE DE LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DE L'ACI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la fixation de la durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement sur 1 an.
- **APPROUVE** la mise en œuvre à compter du budget 2022 du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements de l'attribution de compensation d'investissement.

- ACTE l'attribution de compensation d'investissement 2022, d'un montant de 35 088 €.

2.7 – MISE À JOUR DE LA PROVISION POUR LE FINANCEMENT DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **COMPLÈTE** la provision pour le Compte Épargne Temps d'un montant de 825,00 €.

2.8 – CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'ouverture d'une provision au compte 6817 au titre des créances douteuses, à hauteur de 1 000,00 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

2.9 – EXAMEN ET VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES – ANNÉE 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** les subventions 2022.

2.10 – CONVENTION DE RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ (RASED)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

2.11 – AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE AU TITRE DE LA RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux de sécurité à engager au niveau des voies suivantes :

- Route du Collet (Du Chemin du Lancastria à la Route de Moraudeau)
 - Route du Collet (sur 250 mètres en amont de la sortie du camping du Collet côté Les Moutiers en Retz)
 - Sentier des Hautes Rives
 - Route du Moulin des Tréans (De la Noë des Tréans à Vélocéan)
- évalués à la somme 118 500 € HT.

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département de Loire-Atlantique dans le cadre de la répartition de la dotation 2021 du produit des amendes de police, au taux le plus élevé possible.

III – URBANISME

3.1 – CONTRAT DE RELANCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE

Le plan France Relance engagé en septembre 2020 prévoit un accompagnement des collectivités territoriales pour participer au financement de leurs investissements et de leurs projets structurants au travers d'une « aide à la relance de la construction durable ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'approuver le projet de contrat.
- **DÉCIDE** d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces s'y rapportant.

3.2 – CONVENTION

“ACCOMPAGNEMENT DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE” – RÉFLEXION PRÉALABLE À LA DÉFINITION DES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU BOURG

Dans le cadre de son dispositif de soutien aux territoires, le Département de Loire-Atlantique a lancé un appel à manifestation d'intérêt « cœur de bourg / cœur de ville » qui sera renouvelé tous les ans. Par délibération du 22 Février 2021, la commune a fait acte de candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition d'accompagnement du CAUE et la participation volontaire de 4 800 € au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le CAUE et tout document relatif à ce dossier.

IV – FONCTION PUBLIQUE

4.1 – CRÉATION DE POSTES - DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES

Afin de renforcer l'équipe des services techniques, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de créer deux postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
 - Contenu du poste : agent technique polyvalent
 - Durée du contrat : 12 mois
 - Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
 - Rémunération : SMIC

4.2 – RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS

Afin de faire face aux besoins de la collectivité, et plus particulièrement de renforcer temporairement les services administratifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de créer un poste d'adjoint administratif contractuel à temps complet pour 9 mois à compter du 1er avril 2022, rémunéré sur la base du 1er échelon de l'échelle C1.**

V – ENVIRONNEMENT – POLLENIZ

POLLENIZ est une association qui accueille tous les propriétaires et détenteurs de végétaux et produits végétaux et est issue de la fusion régionale de la FREDON et des FDGDON. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'adhérer pour l'année 2022 à POLLENIZ pour un montant d'adhésion de 367,12 € TTC.**

5.2 – LUTTE CONTRE LES CORVIDÉS

Depuis 2011, en concertation avec la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique, la FNSEA 44, la Fédération des Chasseurs et la DDTM, l'association POLLENIZ – ayant pour objectif la protection sanitaire des végétaux et produits végétaux – anime et organise annuellement des luttes collectives par piégeage sur les communes qui subissent des dégâts dus aux corvidés (corbeaux freux, corneilles noires et pies). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'adhérer pour l'année 2022 à la campagne de lutte contre les corvidés.**
- **ACCORDE une participation de 295 € à Polleniz pour cette lutte.**

VI – INTERCOMMUNALITÉ

6.1 – PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

6.1.1 – Avis sur le projet de plan de mobilité et son évaluation environnementale

Le PDM est un document de planification et d'orientation qui définit une stratégie de mobilités et un plan d'actions, à horizon 10 - 15 ans, afin de faciliter la mobilité des personnes et le transport de marchandises. Ce schéma directeur doit ainsi permettre d'organiser l'ensemble des déplacements à l'échelle du territoire, en assurant un équilibre durable entre les besoins de mobilités des habitants et les enjeux environnementaux, sociaux et économiques du territoire. Dans ce cadre, l'article R. 122-17 du code de l'environnement rend obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (EES). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE du projet de Plan de Mobilité de l'agglomération ainsi que son évaluation environnementale, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.**
- **ÉMET un avis favorable sur ce projet de PDM.**

6.1.2 – Convention de partenariat pour la gestion des corbeilles de propreté

La Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, dans ce cadre et en accord avec les communes du territoire concernées, elle assure la collecte des corbeilles de propreté au travers d'un contrat de prestation de service avec une société privée. Les communes du territoire exercent les compétences voirie et salubrité publique, le parc de corbeille de propreté est d'appartenance communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE la convention de partenariat entre la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la commune des Moutiers en Retz pour la gestion des corbeilles de propreté.**

VII – INFORMATIONS DIVERSES

7.1 – RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La première réunion publique aura lieu le 20 Mai 2022 à 18h00.

7.2 – RÉFLEXIONS SUR LE MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE

Madame DUPIN, Deuxième Adjointe, explique à l'Assemblée que le marché de prestation de service de restauration scolaire arrive à son terme ; en effet le contrat conclu en 2019 portait sur un engagement d'une durée d'un an, renouvelable deux fois. Une réflexion est engagée quant au passage en « régie directe », via une mutualisation avec la ville de Pornic dans l'objectif de mieux maîtriser les approvisionnements locaux, de qualité et bio de la restauration scolaire.

7.3 – LABÉLISATION TERRE DE JEUX 2024

Le label « Terre de Jeux 2024 » vise deux objectifs principaux : célébrer les Jeux olympiques de Paris sur tout le territoire français, en amont, et laisser un héritage, en aval.

La commune a candidaté et vient d'être labélisée. Les actions communales seront menées autour de trois thématiques :

- célébrer les Jeux Olympiques et Paralympiques dans la commune
 - organiser ces célébrations dans le respect des ambitions environnementales de Paris 2024
 - envisager des célébrations ouvertes au plus grand nombre
- avec plusieurs projets comme :

- la découverte de nouveaux sports pour tous y compris pour les personnes porteuses de handicap.
- l'aménagement d'un espace sportif en milieu forestier en complément du parcours de santé installé en bord de mer
- la mise en place des 30mn d'activités physique quotidiennes,
- un projet vélo en lien avec les associations et les animations communales,
- un relais de l'actualité de l'événement à l'école, sur le site mairie
- une reconduction de la journée découverte des sports (héritage)...

7.4 - INFORMATIONS LIÉES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

Environnement

L'Agglomération souhaite promouvoir

le développement de la gestion de proximité en incitant le compostage individuel et collectif.

Pour ce faire, elle propose les dispositifs complémentaires suivants :

- le maintien d'une aide financière de 40 € par foyer pour l'achat d'un composteur individuel.
- la mise à disposition systématique d'un composteur pour toute nouvelle construction individuelle.
- la mise à disposition des usagers vivant en habitat collectif de composteurs individuels ou collectifs

Petite enfance

Le conseil communautaire de Pornic aggro Pays de Retz a approuvé le renouvellement du dispositif « bourse BAFA » mis en place en 2020. Depuis cette date, 28 jeunes ont bénéficié de ce dispositif.

Mobilité

Pornic aggro Pays de Retz a créé un service de location de vélo à assistance électrique - VAE - (la flotte actuelle compte 80 vélos) : ce service vise à encourager la pratique quotidienne du vélo.

Pour la commune des Moutiers en Retz, les demandes suivantes ont été enregistrées :

- Aide à l'achat :
 - En 2021 : 6 demandes dont 2 annulées et 1 non éligible
 - 3 foyers ont donc bénéficié de l'aide à l'achat
 - En 2022 : 1 demande éligible et 1 demande en cours
- Location : 7 locations enregistrées sur 1 an allant d'une période de quelques jours à plusieurs mois.





**COMMISSION
INFRASTRUCTURES
COMMUNALES - BÂTIMENTS -
VOIRIES - ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Voirie et cheminements

Réfection de voiries :

L'amélioration du réseau routier communal se poursuit.

En 2020 et 2021, les routes de Moraudeau et de la Fradouillère ont été partiellement refaites et deux plateaux ralentisseurs ont été créés dans le bourg.

En 2022, deux sections fortement dégradées de la route du Collet, la route du Moulin des Tréans et le Chemin des Courtes sont au programme pour un budget prévisionnel de 150 000 €.

Cheminements « doux »

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma directeur des modes actifs (SDMA) coordonnée par la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et à la suite d'études réalisées par le cabinet Mobilhis, des aménagements cyclables ou piétonniers devraient voir le jour dans les prochaines années.

Les axes retenus visent à desservir en premier lieu les déplacements utiles de commune à commune.

C'est le cas entre Les Moutiers et la zone commerciale de Bourgneuf (commune de Villeneuve en Retz) et entre Les Moutiers et La Bernerie par les routes de la Bernerie et des Tréans.

Ils concernent, en second lieu, la liaison entre la sortie de l'agglomération des Moutiers et le port du Collet.

Des réflexions sont en cours sur l'ensemble des axes retenus pour l'incorporation de cheminements sécurisés pour les piétons et les cyclistes. Un seul cheminement est, à ce stade, prévu en site propre entre Les Moutiers et la zone commerciale de Bourgneuf, il sera exclusivement réservé aux cyclistes et aux piétons et nécessitera un petit ouvrage de franchissement du ruisseau de la Charreau Blanche.

Ces opérations bénéficieront d'un cofinancement entre la communauté d'agglomération de Pornic-Agglo-Pays de Retz et les communes concernées.

et faisant l'objet d'une signalisation. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.

L'extension de la zone de rencontre des Moutiers correspond à la prise en compte de la RD 97 traversant le bourg entre les deux ralentisseurs (rue de



l'Abbé Maillard et rue de Prigny) afin d'y intégrer les voies desservant des équipements publics tels que l'agence postale, la salle d'exposition et le bureau d'information touristique. Elle concerne également la place du Centre et la rue de l'Abbé Baconnais pour assurer la continuité commerciale avec la place de l'Église Madame.



L'extension de la zone de rencontre

La zone de rencontre est un ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, **les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans station-**

ner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à **20 km/h**. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police

L'accès aux vélos de la promenade côtière

L'accès à la promenade littorale à vélo est aujourd'hui possible à l'exclusion des vacances scolaires, de la période du 15 juin au 15 septembre, des week-ends et des jours fériés. La vitesse y est limitée à 5 km/heure. Ces restrictions doivent permettre aux piétons, très nombreux à fréquenter cet espace aux dates de fortes affluences, de se promener dans un climat de totale sécurité.



COMMISSION ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE

La question des plantations en limite de propriété

Certaines règles sont à respecter concernant vos plantations à proximité de la propriété de vos voisins.

Distance par rapport au terrain voisin

En absence de règles locales particulières, la distance minimum à respecter est de :

- 0,50 mètre, pour des plantations de hauteur inférieure à 2 mètres ;
- 2 mètres, pour des plantations de hauteur supérieure à 2 mètres.

La distance se mesure à l'axe du tronc de l'arbre.

Si cette distance n'est pas respectée, deux cas peuvent être distingués :

1/ Cas général

Si les plantations ne respectent pas les distances légales, le voisin peut vous demander qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale.

2/ Cas des plantations existant depuis au moins 30 ans :

Si les plantations ne respectent pas les distances légales, votre voisin ne peut exiger leur arrachage, seule une recherche d'accord peut être envisagée.

Entretien

La coupe des branches des arbres qui avancent sur la propriété de votre voisin relève de votre responsabilité. Votre voisin peut vous contraindre à les couper, mais il n'a pas le droit de les couper lui-même.

Pour plus de précisions sur ces questions : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F614

Remplacement des épis n° 24 et n° 25 situés au niveau du Boulevard de l'Océan.

Les épis sont en première ligne de notre défense contre l'érosion du littoral et le risque de submersion marine. Ils retiennent une partie du sable transporté par les courants nord-sud parallèles à la côte. De manière pratique, le fonctionnement d'un épi se traduit par des ac-



cumulations de sable sur la face amont (de la direction des courants), mais aussi un possible retrait sur la face opposée (face aval). Leur efficacité peut se constater visuellement, la différence

de hauteur de sable de chaque côté de l'épi étant souvent significative.

Pour contrecarrer le recul du littoral, en complément des digues, on a assisté à partir des années 1900 à la construction progressive d'épis. Aujourd'hui Le littoral des Moutiers-en-Retz (5,5 km) est protégé par 88 épis répartis sur tout son linéaire. Ils sont quasiment tous en bois (chêne ou pin), et doivent être remplacés périodiquement.

Cette année deux épis sont reconstruits : les épis numéros 24 et 25 du Boulevard de l'Océan. Ils sont situés immédiatement en amont de l'épi numéro 26 qui a été remplacé l'année dernière (épi situé pratiquement dans l'axe de l'avenue de la mer). Les épis sont numérotés de manière croissante du nord au sud.

Les méthodes de dimensionnement des épis sont assez empiriques. Sur le littoral de notre commune, ils ont une longueur moyenne de 40 mètres. Actuellement les épis du Boulevard de l'Océan fonctionnent correctement, en atteste l'engraissement en sable de la plage, leur dimensionnement et leur positionnement ne sont pas modifiés lors de leur reconstruction.





Pornic Agglo Pays de Retz a recruté un conseiller numérique

Communiquer avec ses proches, déclarer ses impôts, effectuer des réservations, suivre la scolarité de ses enfants, formuler des demandes de cartes grises ou des pièces d'identité... De nombreuses démarches se font aujourd'hui en ligne. Or, elles sont parfois difficiles pour des personnes peu habituées à internet et à l'outil informatique.

Hugo De Oliveira a été recruté en septembre dernier par Pornic Agglo Pays de Retz en tant que conseiller numérique. Il intervient aux Moutiers en Retz depuis février, le jeudi après-midi, en mairie, sur rendez-vous. Cet accompagnement aux démarches dématérialisées est financé par le plan France Relance.

**NOUVEAU SERVICE GRATUIT
UN CONSEILLER NUMÉRIQUE
DANS VOTRE COMMUNE**

Ateliers
Mini-formations
Accompagnement individuel

Apprendre à se servir d'un ordinateur ou d'une tablette

Envoyer et recevoir des e-mails

Maitriser ses démarches en ligne

Naviguer sur Internet en toute autonomie

Les Moutiers-en-Retz
Prefailles
Pornic agglo Pays de Retz (siège)
Rouans
Saint-Hilaire-de-Chaleons
Sainte-Pazanne
Villeneuve-en-Retz
Vue

SUR RENDEZ-VOUS
Contactez votre mairie

www.pornicagglo.fr/numeriquepourtous/

Pour prendre rendez-vous, téléphoner au 02 40 82 72 05.

Valoriser et recycler ses déchets organiques

À la maison comme au jardin, nous produisons des déchets organiques (épluchures de légumes, restes de repas, tontes de gazon, feuilles mortes, tailles de haies...). Ils composent 40 à 60% de notre poubelle d'ordures ménagères. Il existe des solutions pour leur offrir une nouvelle vie.

Nous pouvons les valoriser et les recycler nous-mêmes grâce au compostage et au paillage. Ces pratiques améliorent

la fertilité de la terre de nos jardins ou de nos plantes en pot, sans produit chimique.

Un geste doublement bénéfique : nous réduisons les déchets produits et nous faisons du bien à nos plantations. En plus, c'est facile et c'est gratuit !

Pour bien composter, il faut mélanger des catégories opposées, en les brassant dès le départ ou en les



disposant en couches alternées. Dans son compost, il convient de mettre des déchets humides (déchets de cuisine, tonte de jardin...) et des déchets secs (petits branchages, papier...), de bien les mélanger pour aérer.

Le 19 mars, Pornic Agglo Pays de Retz a proposé un atelier pour se familiariser avec la pratique du compostage. Un animateur du CPIE de Logne et Grand Lieu a répondu à de nombreuses questions.



Demande de subvention pour l'achat d'un composteur individuel en 2022

Pornic Agglo Pays de Retz a mis en place une aide à l'achat de composteur.

Pour bénéficier de la subvention de 40 euros, vous devez :

- habiter une des communes de la communauté d'agglomération Pornic Agglo ;
- compléter le formulaire en ligne ;
- utiliser le composteur à l'adresse indiquée sur le formulaire ;
- joindre les pièces justificatives suivantes : la copie de la facture d'achat du composteur, un relevé d'identité bancaire, un justificatif de domicile de moins de trois mois.

NB. L'attribution de l'aide se fait dans la limite du budget disponible.

Pour toute question, contactez le Service gestion de déchets de l'Agglo de Pornic au 02 51 74 28 10 ou consulter le site <https://www.pornicagglo.fr/service/le-compostage/>



Le sujet ayant été abordé en réunion de quartier, nous profitons de ce bulletin pour rappeler la réglementation en vigueur.

Les bruits de voisinage sont réglementés par le Code de la santé publique. Mais ni la loi, ni le règlement ne définissent la notion de bruits de voisinage. De même, la jurisprudence en matière de droit civil ne fait référence qu'à la notion de « troubles anormaux de voisinage », qui dépassent « les charges ordinaires du voisinage » et ouvrent droit, pour les victimes, à une action civile en réparation : cris d'animaux, bruits d'outils de bricolage ou de jardinage, appareil de diffusion de son ou de musique, jeux bruyants, pétards et feux d'artifice...

Selon l'article R. 1337-7, être à l'origine d'un bruit particulier de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de la personne, dans les conditions prévues à l'article 1336-5, est passible d'une peine d'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe. Même avant 22 heures, tout bruit gênant peut être sanctionné.

Par déclinaison, l'arrêté municipal n°43-06/2008 stipule que les particuliers ne doivent pas effectuer de travaux de bricolage extérieurs ou de jardinage en raison de leur intensité sonore les dimanches et jours fériés ainsi que les jours ouvrables entre 12 heures et 15 heures.

Les nuisances sonores

Quelques conseils

1. Les démarches amiables

- La première démarche est toujours d'informer oralement **votre voisin** et de lui dire que les bruits vous gênent. Ensemble, il convient de partager les contraintes des deux parties et rechercher des solutions.
- Puis, si rien ne change, vous pouvez lui écrire un courrier rappelant votre échange précédent, les décisions prises, la réglementation. Il est important de conserver une copie.
- Ensuite, vous pouvez, si vous ne constatez aucune évolution, lui adresser un nouveau courrier en recommandé avec accusé de réception, rappelant les démarches précédentes et la réglementation en veillant à ne pas formuler de menace.
- Vous pouvez faire appel à un **conciliateur de justice**. Ce n'est pas un juge mais une personne qui sert de médiateur pour tenter de trouver un terrain d'entente.

Une permanence gratuite sur rendez-vous existe auprès de Pornic Agglo Pays de Retz au 02 51 74 07 16

2. Les démarches administratives

Si la situation n'a pas évolué, vous pouvez vous adresser à la **mairie** avec les traces des différentes démarches antérieures. Le maire, garant de la tranquillité publique en matière de bruit dans le cadre de ses pouvoirs de police, pourra organiser une concertation, missionner

un agent communal. Les agents communaux assermentés peuvent dresser des procès-verbaux après enquête, sans nécessité de recourir à une mesure du bruit. Ceux-ci seront transmis au Procureur de la République. Ils peuvent aussi recourir au régime de l'amende forfaitaire (verbalisation immédiate).

3. Les démarches judiciaires

Dans le cas du **tapage**, il vous suffit de vous adresser à la **gendarmerie** « 17 », Centre Opérationnel Gendarmerie de Nantes 24h/24 - 7 jours sur 7, ou à la communauté de brigades de PORNIC, au 02 40 82 00 29, qui peut constater l'infraction sans mesurage et verbaliser immédiatement, via l'amende forfaitaire d'un montant de 68 euros, ou en transmettant un procès-verbal au Procureur de la République.

La récidive de l'infraction est classée comme infraction « délit » et l'objet du délit peut être saisi par les forces de l'ordre, après accord du Procureur de la République de St Nazaire.

La procédure civile permet au Tribunal Civil d'ordonner la cessation du trouble et le versement de dommages-intérêts.

La procédure pénale permet au Tribunal Pénal d'infliger une amende à l'auteur du bruit et de vous octroyer des dommages-intérêts si vous vous portez partie civile.



Etat civil

NAISSANCE

LAMARE Lysio Jean François
27/09/2021
FARES Anatole Hamza
02/11/2021
BOULAY-MAKHLOUF Ewen Charles Jean
25/11/2021
LAURENTY Mano Martial
18/11/2021
BANON Leeyana Fabienne Prescillia
04/03/2022
GAUMER MÉNÈS Léon André Michel
16/03/2022
GUITTENY Romy, Laurence, Christiane
13/04/2022
LE COZ Emilio, Jean
20/04/2022

MARIAGE

MOUCHET Romain / LAURENT Amandine
16/10/2021

BAIJOT Christophe / PÉDOUX Mylène
16/10/2021
BLANCHARD Jérémy / LENOIR Océane
12/02/2022
BONNAFOUS Maxime / SOUBIRAN Margot
07/05/2022
MOREAU Jean-Marc / LEYMARIE Aline
14/05/2022
LE BOURHIS Daniel / TOMETY Olga
20/05/2022
MASSY Léo / INAN Assena
21/05/2022
GUIHARD Stéphane / LE BAIL Élodie
04/06/2022

DÉCÈS

CORMERAIS Bastien
09/11/2021
NAUD Renée née LOHÉAC
15/11/2021
ROBERT Alain
19/11/2021
LEFRÈRE Lucien
22/11/2021

GAGO Clément
10/12/2021
COUFFON Jean-Claude
12/01/2022
GUILBAUD Gilberte née LE PAPE
31/01/2022
GUILLOT Claude
05/02/2022
MINGAM Camille
15/02/2022
DUBOIS Roland
20/02/2022
JOIGNANT Christiane née BISSON
27/02/2022
MÉTIVIER Philippe
10/03/2022
LE SCIELLOUR Anne-Françoise épouse
CUREAU
09/05/2022

Agence postale communale : horaires d'ouverture

Du 1er septembre au 30 juin :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi de 9h à 12h
- Mercredi : de 14h à 16h30

Du 1er juillet au 31 août :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
- Samedi : de 9h à 12h

L'office de tourisme intercommunal : horaires d'ouverture

Du 04 juillet au 28 août

- Du lundi au samedi de 10h à 13h et de 15h à 18h30
- Dimanche et jours fériés : de 9h30 à 13h30



D'avril au 03 juillet et à partir du 29 août jusqu'au 30 septembre :

Du mardi au samedi de 9h30 à 12h30/14h30 à 18h

D'octobre à mars

- Mardi, mercredi, vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Jeudi de 9h30 à 12h30
- Samedi de 9h00 à 13h00



Service urbanisme des Moutiers en Retz

Bertrand Defarge est l'agent chargé de l'urbanisme pour la commune depuis 4 ans.

A ce titre, il reçoit et informe le public pour toute demande d'autorisation d'urbanisme dont il assure ensuite le

suivi avec le service instructeur de Pornic Agglo Pays de Retz.

« J'essaye d'associer écoute et pédagogie. Sans pouvoir finaliser les dossiers à la place des usagers, je facilite leurs démarches, notamment pour le dépôt en

ligne des demandes. J'explique les règles d'urbanisme, parfois complexes, afin que les projets soient réalisables et validés par la commission Urbanisme présidée par Patrick Bernier. »

Le Plan Local d'Urbanisme qui encadre toutes les constructions est justement en révision. En binôme avec Patrick Gillet, Bertrand Defarge fait le lien avec le bureau d'études désigné en 2021 et les services de l'Etat qui valideront le projet. Il s'agira aussi de favoriser la concertation avec le public et les différents porteurs de projets.

« La commune a beaucoup de spécificités à faire valoir et attire de plus en plus. J'espère apporter mon expérience pour accompagner et soutenir les élus dans leurs choix stratégiques : il fait bon vivre aux Moutiers en Retz et le nouveau PLU devra conforter ce cadre exceptionnel. »

L'office de tourisme intercommunal aux Moutiers en Retz

L'Office de Tourisme édite plusieurs brochures généralistes ou thématiques. Habitants, professionnels, touristes, nous vous invitons à les parcourir.

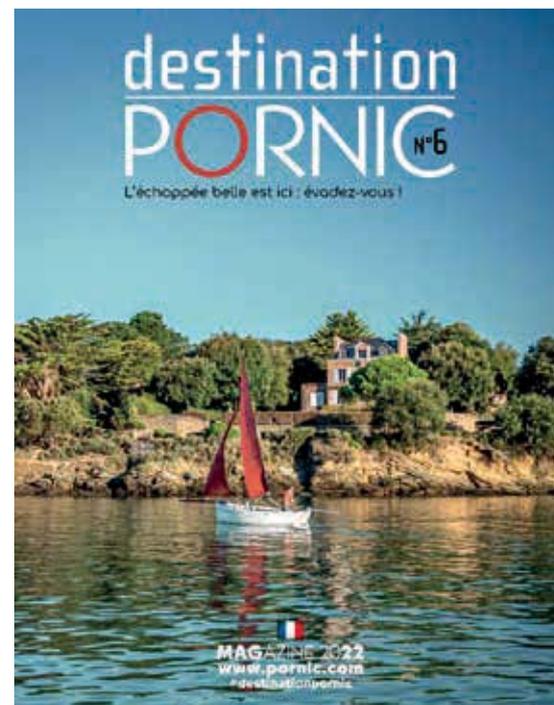
Parmi elles, le Magazine Destination Pornic, sorti fin mars 2022, est l'incontournable pour découvrir l'ensemble de nos partenaires qui font la richesse touristique de notre territoire. Il est remis sur demande et diffusé dans de nombreuses structures et lors des manifestations auxquelles nos Offices de Tourisme s'associent.

Il existe également le Mag'Gourmand (référence en matière de restauration et de produits locaux), la carte touristique de la destination, la brochure des visites guidées, la liste des hébergements, les

fiches randonnées, les horaires de marées... Un florilège d'informations pour les visiteurs ! Trouvez l'activité originale dont vous rêvez et partagez-là avec vos amis et votre famille.

En complément, l'Office de Tourisme propose une large gamme de services : billetteries dont certaines à tarifs préférentiels, locations de vélos ou de kayaks, réservation d'une pêcherie ou d'une cabine de plage, organisation d'événements privés ou professionnels grâce au service groupe, centrale de réservation, boutique de souvenirs et de produits locaux ...

Venez à la rencontre des experts dans l'un des 7 Offices de Tourisme ou découvrez l'ensemble de leurs services sur www.pornic.com.



Rejoignez la communauté Destination Pornic
sur Facebook : [@destinationpornic](https://www.facebook.com/destinationpornic) et sur Instagram [#destinationpornic](https://www.instagram.com/destinationpornic).
02 40 82 04 40 - info@pornic.com



La bibliothèque communale

Le Covid a perturbé les activités de la bibliothèque cet hiver.

La nuit de la lecture avec la finale locale des « Petits Champions de la lecture » n'a pas pu avoir lieu. Les enfants de CM, préparés par des bénévoles, ont quand même pu lire leur texte devant leurs parents en avril et remporter un chèque cadeau pour l'achat d'un livre.

Les enfants de la maternelle ont bénéficié d'une animation autour des livres de Komagata et Munari, tout comme les bébés lecteurs accompagnés de leurs assistantes maternelles.

Les élèves de CP et CE1 ont préparé, encadrés par des bénévoles, une œuvre artistique autour de la sélection des livres du prix littéraire « Les petits lecteurs du bord de mer ont voté pour leur livre préféré : Mon petit bout du monde de Sébastien Pelon.

Les jeunes de Pornic Agglo Pays de Retz sont également venus à la bibliothèque pour une animation autour des mangas, avec un atelier dessin proposé par Jean-Marie Michaud et un quiz musical préparé par Bastien. Une autre animation autour des jeux vidéos a eu lieu au printemps.

La bibliothèque a reçu plusieurs écrivains voyageurs : après Xavier Lebreton et son périple à vélo, c'est le facteur humain, Vincent Berthelot, qui nous a proposé une conférence.

Les soirées jeux de société, animées par la route du jeu remportent toujours un franc succès auprès des familles. La prochaine aura lieu à l'automne.

L'heure du conte est maintenant devenue un rituel, chaque mois Sabine reçoit les petits et les grands, le mercredi après-midi, autour de belles histoires

partagées. La première séance a eu lieu avec nos aînés à l'occasion de la semaine bleue.

Enfin, une équipe de bénévoles s'est mobilisée autour de l'Espace Emile Boutin afin de le rendre plus fonctionnel.

Le 16 avril, ils ont proposé aux lecteurs de découvrir les ouvrages anciens de notre patrimoine local.

Tout l'été, vous pourrez découvrir, dans nos locaux une exposition interactive sur les risques littoraux.

Les dates retenues pour nos ventes de livres d'occasion : le 16 juillet et le 13 août de 10h à 12h30.



Activités sportives communales gratuites

du 18 juillet au 31 août 2022- Yann RÉGNIER - Tél. : 06 20 77 02 41



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9H00/9H30	Pour les renseignements et les inscriptions, je me tiens à votre disposition sur le lieu des activités proposées.				
9h30/10h30 Activités multisports de 6 à 9 ans 6 enfants maximum	TENNIS RDV place de Gaulle	GYM Adultes 09h30 - 10h30 RDV plage du Pré Vincent	RANDONNÉE VELO RDV Salle Jean Varnier Rue de Prigny	TENNIS RDV place de Gaulle	GYM Adultes 09h30 - 10h30 RDV plage du Pré Vincent
10h30/11h30 Activités multisports de 10 à 13 ans 6 enfants maximum	TENNIS RDV place de Gaulle		RANDONNÉE VELO RDV Salle Jean Varnier Rue de Prigny	TENNIS RDV place de Gaulle	
11h30/12h30 Activités multisports de 14 à 18 ans 6 enfants maximum	TENNIS RDV place de Gaulle		RANDONNÉE VELO RDV Salle Jean Varnier Rue de Prigny	TENNIS RDV place de Gaulle	
<i>Les Séances de l'après-midi sont limitées à 12 inscriptions par activité.</i>					
13h30/15h00 6 à 10 ans 15h00/16h30 + de 10 ans	TOURNOI de hand-ball et basket RDV Salle Jean Varnier terrain de sport	DIVERSES ACTIVITES SPORTIVES RDV au pré Vincent terrains de volley	TOURNOI de badminton RDV salle Jean Varnier Rue de Prigny	TOURNOI de ping-pong RDV salle Jean Varnier Rue de Prigny	TOURNOI de football RDV salle Jean Varnier Rue de Prigny

Samedi 27 août Journée sportive en collaboration avec les associations des Moutiers.

Vacances été 2022
DU 29 JUIN AU 31 AOÛT
SECTEUR VILLENEUVE EN RETZ

ANIMATION JEUNESSE

Nouveau : PORTAIL FAMILLES
Inscriptions en ligne à partir du 4 juin

ANIMATION JEUNESSE 11-17 ANS

PORNIC oggi
PORT DE RETZ

www.pornicoggi.fr

Taillandier Frédéric,

un sportif de passage aux Moutiers



Frédéric Taillandier, 52 ans, partira pour une traversée de la Manche de 40 km à la nage, sans combinaison, le 18 septembre 2022. Ce défi solidaire «L.A. SWIM TREK» soutient le projet «L'Envolée de la Chrysalide » à Saint-Nazaire qui vise la transformation d'un hôtel restaurant de Saint-Nazaire en un espace de vie et de partage où se retrouveront des jeunes adultes en situation de handicap, des clients du restaurant et où seront organisées des activités culturelles.

Depuis le 7 mai, Frédéric Taillandier se prépare et effectue un parcours à la nage d'Assérac aux Moutiers en Retz. Le 17 mai, il a rencontré les élèves de l'école Tabarly dans le cadre du Label Terre de Jeux.

Nous vous invitons à partager le plaisir de l'accueillir le 9 juillet à 12 h au Pré Vincent,

avec le groupe de chants de marins Jad'hisse, le Club Nautique des Moutiers, le Club Handinat de Saint Nazaire, le Club de canoë de Pornichet, la SNSM, l'association Courir Avec.

ÉLECTRICITÉ FORCIER

Neuf - Rénovation - Dépannage
Chauffage - Ventilation - Automatismes de portail

www.electricien-forcier-pornic.fr

19 La Grassetière - 44210 PORNIC

06 87 47 79 61

NOUVEAU AUX MOUTIERS

DOM' RÉNOV

Travaux de rénovation
Presque tous corps d'état



N'hésitez plus, demandez un devis gratuit

07 53 57 99 50

Sylvain LE MEN
PLOMBERIE
06 76 55 77 53
6bis rue de la Taillée
44580 VILLENEUVE-EN-RETZ
lemen.plomberie@orange.fr

Jolly Charpente
Travaux maritimes & Charpente

Z.A. Les Jaunins - Bourgneuf en Retz - 44580 Villeneuve en Retz
Tél. 02 40 21 42 40 - www.jolly-charpente.com

BREHARD

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
Z A le pont neuf 44320 SAINT PERE EN RETZ
Tel : 02.40.21.70.78 - Fax : 02.40.21.86.16
secretariat@brehard-tp.fr

PATRICE ENTRETIEN & VITRERIE

Bel Essor - Le Clion sur Mer
44210 PORNIC
Tél./Fax 02 40 21 70 73
patricebeillard@gmail.com

IL PARAÎT QUE DANS LE FUNÉRAIRE on a le teint blême...

Organisation d'obsèques - Contrats obsèques
Vente de monuments - Vente d'articles funéraires
Salons funéraires

Pompes funèbres ALLAIN

18, rue du Cheval Blanc
44320 CHAUMES-EN-RETZ
Tél. 02 51 74 57 94
Ag 9844306

35, rue Jean du Plessis
44760 LA BERNERIE-EN-RETZ
Tél. 02 40 64 61 07
Ag 200044333

1 rue de la Taillée - 44580 VILLENEUVE-EN-RETZ
Tél. 02 40 21 93 30
Ag 200044328

chaumesenretz@pfallain.com



Pornic Agglo Pays de Retz, centre de loisirs « Les Farfadets »

« Des gîtes à chauve-souris aux Moutiers en Retz »

Le Domaine viticole du Sillon côtier a eu l'idée de mettre en place des gîtes à chauves-souris pour repousser naturellement les insectes nuisibles pour les vignes.

Afin de partager cette envie avec les enfants de la commune, un partenariat a été créé entre le Domaine du Sillon Côtier, l'accueil de loisirs Les Farfadets, les élus locaux et les bénévoles de la bibliothèque.

Le mercredi 6 avril, les enfants du centre des loisirs ont participé à une animation autour des chauves-souris, organisée par des bénévoles de la bibliothèque.

Le vendredi 15 avril, des enfants du Conseil Municipal des Enfants et des Farfadets étaient réunis pour un après-midi avec l'association Hirondelle. Ils ont

pu découvrir les bienfaits de la présence de ce mammifère méconnu et fabriquer des gîtes, installés ensuite dans les vignes, mais également sur la commune et à l'accueil de loisirs Les Farfadets.

Nous invitons les enfants, leurs familles mais aussi tous les habitants et promeneurs à retrouver les gîtes posés sur la commune : levez la tête et vous apercevrez peut-être une drôle de boîte en bois, à 2 mètres de hauteur, avec des pipistrelles à proximité ...

« Soirée Spectacle »

L'équipe d'animation du centre de loisirs Les Farfadets a souhaité organiser un temps à destination des familles fréquentant la structure. Cette soirée

de spectacle a été préparée avec les enfants. Ce sera l'occasion pour les familles de découvrir une exposition photos du quotidien aux Farfadets, de découvrir leurs enfants sur scène et de profiter tous ensemble du spectacle de magie.

Accompagnés par Dana Luciano, les enfants ont participé à un stage pour la création du spectacle. L'équipe d'animation a également mis en place des ateliers de création de costumes et de panneaux photos sur les temps d'accueil de loisirs.

Initialement prévue le vendredi 17 décembre 2021, la soirée festive est reprogrammée au **jeudi 7 juillet 2022**, dernier jour de l'école.





Conseil Municipal des Enfants

Sensibilisés au respect de la biodiversité, les jeunes élus ont souhaité, par leurs actions, agir pour la protection de la nature :

- fabrication de nichoirs à mésanges, le 22 octobre 2021 ;
- pose des nichoirs dans la forêt et dans le jardin de la mairie, le 20 décembre 2021 ;
- plantation de 5 arbres en bordure du chemin des Perrières, le 27 novembre 2021 ;
- plantation de 15 pins maritimes sur la dune du Lancastria, le 21 janvier 2022 ;
- nettoyage de la plage et découverte du parcours de santé, le 8 février 2022 ;
- fabrication de gîtes à chauves-souris, à l'initiative du Domaine viticole du Sillon Côtier et animée par l'association « Hirondelle », le 15 avril 2022.

Classe de découvertes : Marais Poitevin et Venise Verte

Les deux classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 partent en classe de découvertes du lundi 27 au jeudi 30 juin 2022. Ils se rendent à Maillé en Vendée pour découvrir le Marais Poitevin et la Venise Verte.

Ce voyage sera l'occasion pour les élèves de découvrir :

- la faune et la flore grâce à une randonnée au cœur du marais et à une promenade commentée en barque ;
- la Maison du Marais Poitevin de Coulon ;

- le Château de Terre-Neuve à Fontenay-Le-Comte ;
- le village de Vouant.

Pour les élèves, ce sera l'occasion d'expérimenter un moment de vie collective en s'éloignant du milieu familial, ce qui les amènera à progresser dans le domaine de l'autonomie et de la socialisation. Nous remercions les familles, la municipalité des Moutiers en Retz et l'Amicale Laïque des Moutiers en Retz sans qui cette classe de découvertes n'aurait pas pu être mise en place.



Débats Philos

pour les élèves des classes de CE2-CM1 et CM1-CM2

Les élèves des classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 ont participé à six séances d'atelier philo, tous les mardis du 26 avril au 1er juin 2022.

Les ateliers philos permettent de développer l'esprit critique des élèves en développant leur pensée, en exposant leur point de vue et en écoutant celui des autres. Lors de ce débat, les élèves développent leur créativité, font preuve d'empathie et se préparent à devenir des citoyens actifs et responsables.

Les ateliers sont précédés d'un temps de pratique de l'attention. Puis, les élèves sont invités à échanger sur un thème philosophique choisi ensemble à partir d'un support littéraire, vidéo ou iconographique.

Nous remercions la municipalité des Moutiers en Retz pour la réalisation de ce projet.

École publique

Eric Tabarly,

d'une année à l'autre

Après deux années d'absence en raison de la pandémie, l'année scolaire 2021-2022 s'achève par notre traditionnelle fête d'école le samedi 25 juin. Nous remercions l'Amicale Laïque pour l'organisation de cet événement.

L'organisation de la semaine à 4 jours et les horaires restent inchangés pour la rentrée de septembre 2022 : lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15.

Les effectifs restent stables, avec 113 élèves prévus à la rentrée de septembre.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant pour la rentrée de septembre 2022, contactez Laurent HERVE, directeur de l'école au 06 75 71 03 84.

In Memoriam

Michel Calais 1922-2021



» HOMMAGE

Michel Calais,

© UNC Les Moutiers en Retz / famille Calais

Ainsi s'achève la campagne de France et la carrière militaire d'un jeune homme de 21 ans. À l'aube de sa vie, il s'en sort avec sept mois d'hôpital après avoir été opéré et sauvé sur le champ de bataille. Il garde une reconnaissance particulière pour les Américains fournisseurs du *Sherman* et de la pénicilline qui lui a sauvé la vie. Réformé en 1945, décoré de la médaille militaire en 1950, il est fait chevalier de la Légion d'honneur le 8 mai 2009.

Après avoir frôlé la mort, le jeune Calais, qui a fondé famille en 1945, retourne aux entreprises agricoles, d'abord au Maroc pendant dix ans puis en métropole. Cinq enfants viennent enrichir la famille qui trouve un port d'attache aux Moutiers au début des années 1970. Dans leur maison du bord de mer, Monsieur et Madame Calais reçoivent enfants et petits-enfants, tiennent ouverte leur porte aux amis.

Fidèle aux anciens combattants, passionné de voile et dévoué au club nautique de la commune dont il fut secrétaire et trésorier de 1978 à 1983 avant d'en prendre la présidence entre 1983 et 1992, Michel Calais n'était pas moins fier de la Médaille d'or de la jeunesse et des sports décernée pour son engagement associatif, que de celles gagnées à la libération de son pays.

Pour beaucoup de familles, la commune des Moutiers en Retz est le point de ralliement de vacances estivales, occasions de rencontres des générations. C'est le cas de la famille de Michel Calais, présente aux Moutiers depuis 50 ans, fidèle parmi d'autres à notre commune.

À l'automne dernier, deux cérémonies se sont succédé dans et près de l'église des Moutiers. Le 9 novembre, celle-ci accueillait la famille Calais et ses amis pour un adieu à Michel Calais décédé quelques jours avant d'entrer dans sa centième année. Le 11 novembre, la traditionnelle cérémonie de la commémoration de l'armistice de 1918 au monument aux morts était l'occasion de rappeler devant sa famille et les porte-drapeaux de l'Union Nationale des Combattants dont il avait fait partie, les faits d'armes auxquels avait participé Michel Calais en 1944. Doyen de notre commune et son ultime combattant survivant de la seconde guerre mondiale, il est légitime que son souvenir et celui de son action soit rappelé ici.

D'une grande famille du nord de la France, Michel Calais n'a pas 20 ans quand il est concerné par le Service du travail obligatoire (STO) en 1942. Il peut s'y soustraire avec l'aide de complicités familiales et franchit la ligne de démarcation avec de faux papiers. En juin 1942, il rejoint son frère André, installé au Maroc.

L'opération *Torch* voit le débarquement des alliés sur les côtes du Maroc et de l'Algérie le 8 novembre 1942. Le ralliement politique progressif de l'Afrique du Nord à la lutte contre les forces de l'Axe s'accompagne d'une réorganisation des forces militaires françaises. Celle-ci aboutit à la création de l'Armée française de la libération par la fusion de l'Armée d'Afrique avec les Forces françaises libres. Engagé dans la première, au sein du 1er régiment de Chasseurs d'Afrique stationné à Rabat, le Zouave Michel Calais est ensuite affecté au 1er régiment de

Cuirassiers. Après avoir été engagée dans les combats de 1940, cette unité a été dissoute puis reformée le 16 septembre 1943 au sein de la 5e Division blindée, nouvellement créée en Afrique du Nord. Elle est cette fois-ci équipée des fameux chars américains *Sherman*.

Après plusieurs mois d'entraînement en Algérie et au Maroc, Michel Calais est devenu brigadier tireur sur le *Sherman*. Les 10 et 11 août 1944, les hommes de la 1ère Armée française constituée à 90% de troupes d'Afrique du Nord, sous le commandement de Jean de Lattre de Tassigny, s'embarquent dans les ports d'Oran et de Mers-el-Kebir. Le 15 août à l'aube, le débarquement de Provence débute.

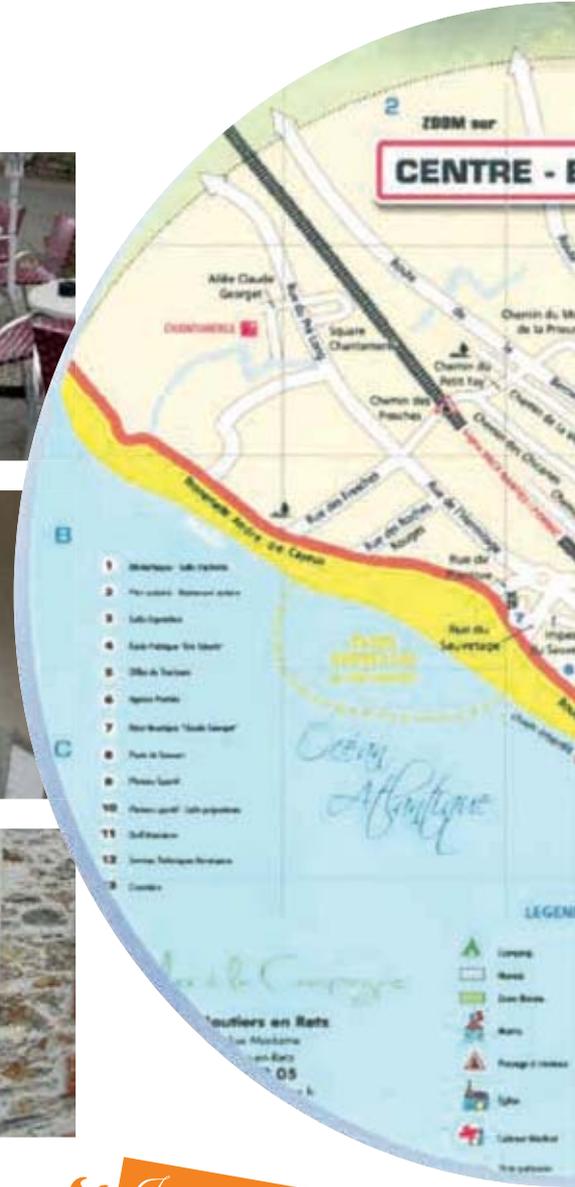
À bord de son char, dument étonné pour l'occasion, l'équipage du *Lassalle*, aborde les côtes françaises de Provence sur une péniche de débarquement le 16 septembre. Il émerge de la Méditerranée sur une plage de Saint-Raphaël. De la Méditerranée aux Vosges, les blindés des régiments français participent à la libération de la Provence et de la vallée du Rhône lors d'une chevauchée de 600 kilomètres. À l'entrée de l'hiver, les combats pour la libération si symbolique de l'Alsace s'annoncent difficiles face à une concentration de l'armée allemande.

Le *Combat Command 4*, organisation interarmes sur le modèle américain à laquelle son unité est rattachée, participe à l'attaque de la Trouée de Belfort au cours de l'offensive des Vosges. Lors de ce combat, le 17 novembre 1944 à Verlans, le *Lassalle* détruit un PaK36, canon antichar allemand, mais est transpercé de part en part par deux obus. Un des camarades de Michel Calais est tué. Lui-même est grièvement blessé. Le même jour, sans qu'il le sache, a lieu la sépulture de sa mère tuée lors d'un bombardement allemand. Il reçoit la Croix de guerre sur son lit d'hôpital le 25 janvier 1945 ainsi que la médaille des blessés.

Un parcours pour des personnes à mobilité réduite et des poussettes dans le bourg des Moutiers

Le 25 avril, Annie Bourseul, Aline Laversanne et Bénédicte Tonnevy, conseillères municipales, ont effectué un parcours en fauteuil roulant, dans le centre bourg, pour répertorier les accès facilités aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes. Cela permettra aussi au conseil municipal d'esquisser des perspectives pour poursuivre la dynamique inclusive engagée.

😊 Globalement les accès aux commerces



“ Si je diffère de toi,
loin de te léser,
tu m'augmentes. ”

*Lettre à un otage (1943)
d'Antoine de Saint-Exupéry*

“ Un mot gentil peut
réchauffer
trois mois d'hiver. ”

Proverbe japonais

“ Je vous souhaite de respecter
les différences des autres,
parce que la valeur et
le mérite de chacun sont
souvent à découvrir. ”

*Jacques Brel,
vœux janvier 1968*

😊 Place de l'Église Madame



😊 Mairie : accès côté jardin et toilettes PMR



😊 Cabinet médical, agence postale, OTI,



😊 Salles des associations et Jean Varnier, la gare, Les Farfadets, la bibliothèque, l'école.



Bien vivre ses différences aux Moutiers en Retz

À l'occasion de la rédaction de ce dossier sur la thématique du « Bien vivre ses différences aux Moutiers », Roger Weyl et Bénédicte Tonnevay, conseillers municipaux, ont rencontré des personnes de la commune qui ont des proches en situation de handicap ou œuvrent auprès d'enfants ou d'adultes avec des besoins particuliers.

Toutes ces personnes disent que l'environnement naturel et humain des Moutiers en Retz est une chance.

Se projetant dans l'avenir, elles expriment aussi, lors des entretiens, des besoins pour lesquels des opportunités institutionnelles ou associatives existent ou seraient à inventer dans la mise en relation de ressources existantes.

Interview Madame Even Noëlle

Madame Even a accepté de rencontrer Bénédicte Tonnevay et Roger Weyl, pour témoigner de sa situation de maman d'un jeune adulte en situation de handicap. Baptiste, son fils, est âgé de 24 ans.

« Il est atteint d'une maladie génétique rare, une forme d'autisme spécifique. Il est très sociable, fait du sport à Pornic au CJAC athlétisme dans la section de sports adaptés. Il fait son petit 1000 m. Il est bien parmi les autres. Il peut faire du vélo, de la voile et de la marche à pied. Mais, sa maladie l'empêche de communiquer à l'oral. »

Dans votre parcours, qu'est-ce qui vous a aidé ?

« Il a été scolarisé à l'école primaire de La Bernerie, à 7 ans en IME à saint Hilaire de Chaléons puis à 17 ans à l'IME de Vallet en internat.

Depuis 3 ans il a intégré le foyer de vie de Ste Pazanne, en accueil de jour pour adultes.

Il part en taxi le matin et rentre à la maison à 17 h. Il est bien dans le groupe de 9 personnes.

Il apprend et utilise le Makaton, méthode de communication avec des signes et des pictogrammes.

J'ai eu recours à l'aide au Répit avec l'ADMR pendant 3 ans. Une personne venait s'occuper de mon fils un samedi après-midi par mois (promenade, ordinateur, sorties, plage). »

Qu'est-ce qui vous est agréable en tant que maman ?

« Les moments où l'inclusion est possible

me sont agréables. Quand il était enfant c'était plus facile. Adulte, c'est plus difficile car l'écart avec des personnes de son âge est plus grand.

Parfois, les autres adultes sont moins à l'aise avec le handicap que les enfants qui, plus spontanés, sont plus inclusifs.

Aux Moutiers, il est facile de le laisser circuler, sur la place, en autonomie sans que je sois près de lui. Ici, il va faire ses petites courses seul. Il va prendre sa grenadine au café. Il est fier. C'est bien. Les gens sont gentils. Il dit bonjour à tout le monde. Je surveille assise sur le mur. Sur la place, il y a moins de danger alors je peux lui donner cette autonomie.

Quand il est avec l'association « Courir Avec » ou à l'Eclusier avec Pascal, il est heureux.

Les petits spectacles au jardin de la mairie sont à taille humaine. Ils conviennent bien à Baptiste. Baptiste adore aller au marché des Moutiers. Il aide aussi l'employé communal à déplacer les poubelles. »

Qu'est-ce qui est difficile ?

« La vie quotidienne à la maison est parfois difficile. Baptiste mange seul mais a besoin d'aide pour l'hygiène. Il faut tout le temps qu'il soit occupé.

Quelques amis aux Moutiers et à La Bernerie m'aident si je suis malade ou ai besoin.

À la maison, il peut faire quelques crises pas simples à gérer seule.

L'été dernier, il a pu bénéficier d'un séjour adapté d'une semaine avec La fédé à Redon. Il ne va pas partir cette année, car au vu des normes sanitaires, les séjours sont restreints et les organismes ne parviennent pas à recruter suffisamment d'encadrants d'adultes. »

Qu'est-ce qui pourrait être fait pour vous aider ?

« J'aimerais trouver des solutions de répit ponctuelles, à domicile, pour pouvoir souffler un soir ou deux par semaine, un temps sur le week-end et que Baptiste fasse les mêmes choses qu'avec moi, des choses qui l'épanouissent et stimulent son autonomie.

J'aimerais trouver un hébergement adapté pour le jour où je ne serai plus là. Il existe des foyers d'accueil médicalisés ou de vie. La difficulté est de trouver l'établissement qui convient pour ne pas faire obstacle au développement de son autonomie et répondre à ses besoins.

Baptiste adore l'eau. Mais, il préférerait aller à la plage avec quelqu'un d'autre que sa maman. Au Pré Vincent, l'accès est facile pour lui. J'avais trouvé et rémunéré un jeune homme pour l'emmener à la plage et se baigner. Mais, financièrement c'est difficile. Trouver une solution avec des bénévoles, au sein d'une association ou pas, pour l'accompagner à la plage m'aiderait beaucoup. »



ADMR, Aide à Domicile en Milieu Rural : Des aides aux accompagnants

Le relayage

En partenariat avec AFa Répit et l'Apei Ouest 44, un service de relayage à destination des proches d'enfants et d'adultes en situation de handicap mais également de personnes âgées présentant un handicap et/ou des troubles cognitifs a été mis en place. Inspiré du baluchonnage, mis en place au Québec depuis plus de 20 ans, le relayage permet à un aidant de s'absenter de son domicile en confiant l'accompagnement de son proche, dans son milieu naturel, en toute sécurité et sérénité.

• Comment ça marche ?

- ✓ De 36h minimum, à 6 jours consécutifs en présence d'un relayeur.
- ✓ Pas de conditions d'accès particulières.

- ✓ Il n'est pas nécessaire de bénéficier d'un plan d'aide.
- ✓ Tarif horaire : 7€ (déductibles des impôts à 50%)

• Qui s'occupe de mon proche ?

Le relayeur est un professionnel spécifiquement formé par l'ADMR, il respecte les habitudes de la famille, rédige un journal d'accompagnement et reste vigilant quant à l'état de santé de la personne accompagnée. En amont, des temps de rencontre sont organisés avec la famille et la mise en place progressive d'interventions peut être envisagée.

L'aide au répit

L'accompagnant souhaite s'absenter pour quelques heures seulement ? C'est possible. Un(e) « aide à domicile » pourra

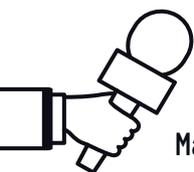
se rendre au domicile, pour une durée minimale d'une heure.

• Comment ça marche ?

- ✓ De 1h minimum à 35h maximum.
- ✓ Conditions d'accès : pour les personnes bénéficiant de l'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie), de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) ou de l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé). Pour les personnes habituellement en établissement : transformation de l'accompagnement en PCH à domicile.
- ✓ Tarif horaire : 23,16 € (prise en charge possible grâce à un plan d'aide).



Vous êtes intéressé(s), vous pouvez consulter le site de l'ADMR <https://www.admr44.org> et/ou contacter l'ADMR de Pornic, 4 rue de Lorraine, 44210 Pornic mail : paysderetzfed44.admr.org ou tél : 02 40 64 35 38.



Interview de Madame GAUTIER Colette, veuve de M. Gérard Gautier décédé le 10 mai 1993

Madame GAUTIER a accepté de recevoir Roger Weyl et Bénédicte Tonnevy pour témoigner du projet de vie de sa famille.

Pouvez-vous décrire le projet de votre famille ?

« Dans la logique de notre mariage chrétien, mon mari et moi avons, depuis longtemps, le désir d'ouvrir notre maison à des enfants qui n'ont pas de famille. Nous avons été comblés par la naissance de Gérard puis de Virginie et en même temps nous étions interpellés par la situation d'enfants en difficulté abandonnés. Nous avons accueilli Marie, puis plus tard, nous avons adopté trois enfants handicapés (Trisomie 21). Damien a aujourd'hui 34 ans, Sarah 33 ans et Marie-Emmanuelle 30 ans. Mon mari est décédé le 10 mai 1993. Aujourd'hui, j'ai 11 petits-enfants et 1 arrière-petit-fils.

Notre objectif a toujours été de développer et permettre aux enfants de montrer ce dont ils sont capables.

La maison St Joseph, située sur le site familial, est aujourd'hui un accueil de jour privé, à l'écoute pour répondre à un besoin, avec deux salariés, Albert et Blandine. Damien, Sarah et Marie-Emmanuelle logent dans la maison familiale, en attendant la construction de studios individuels, juste à côté. »

Comment se déroule le quotidien de vos enfants ?

« A 9h, ils se rendent à la maison St Joseph. Leurs activités artisanales sont

diversifiées. C'est un grand bonheur pour eux d'être reconnus par leur travail. Ils font aussi du théâtre. Il faut environ un an de travail pour mettre en place un spectacle, mémoriser les textes, les chants, les musiques, savoir se présenter seul sur scène. Les représentations ont lieu aux Moutiers en Retz et ailleurs. La pandémie nous a contraints à interrompre, pour le moment, les spectacles.

Ils participent à l'entretien des espaces verts, du jardin potager, du verger, de l'espace réservé à la pétanque. Ils s'impliquent pleinement dans les tâches de la vie quotidienne. Ils font leurs menus sur 15 jours, établissent la liste des

courses et les font, accompagnés. A 16h30, ils reviennent à la maison familiale. »

Ils savent s'occuper, bricoler, cuisiner, faire de la musique, prendre des initiatives, y compris en dehors des jours à la maison St Joseph.

Quels sont les points forts de l'environnement proche ?

« Leur bonheur est d'aller à la plage, de ramasser des coquillages, se baigner, rencontrer des gens.

Mes enfants apprécient beaucoup les rencontres avec Madame le Maire, l'accueil des commerçants en faisant les courses, la bienveillance des gens qu'ils rencontrent aux Moutiers.

Ils ont des activités associatives comme

le ping-pong et la danse, en autonomie. Ils sont bien accueillis.

Nous allons à la messe et Damien assiste le prêtre dans la célébration. »

Comment envisagez-vous l'avenir ?

« Mes enfants sont parfois très fatigables. Il est utile de penser leur avenir entre autonomie et accompagnement. J'ai cru entendre parler d'habitats partagés. Je me suis dit, qu'on n'est pas loin et on pourrait peut-être faire des choses ensemble.

On pourrait peut-être aussi développer un voisinage solidaire autour du potager, des espaces verts.

On pourrait peut-être aussi vivre des moments de convivialité avec les Jardins partagés, et avec d'autres jeunes qui

voudraient bien les rencontrer le week-end pour une promenade, pour jouer, parler...

Pour le moment, j'accompagne mes enfants au quotidien. Si j'ai un problème ponctuel immédiat, je peux solliciter les salariés, mon fils ou ma fille ou ma sœur. Je vieillis et il faudra bien qu'il y ait une organisation autre que familiale pour veiller aux choses simples du quotidien. Quelque chose à inventer sans doute. Je n'ai pas choisi le chemin institutionnel mais Hapicoop pourrait être utile un jour pour des aides ponctuelles hebdomadaires. »

« Ma devise est de bien vivre chaque jour. Chaque jour est important et compte. »

HAPI'COOP, Société coopérative d'intérêt collectif, œuvre pour « l'habitat inclusif »

Elle regroupe 25 collaborateurs, du médico-social, des services d'aide à domicile, des bailleurs sociaux, des citoyens et des familles.

On y retrouve ces quelques associations et bailleurs de notre territoire : l'ADAPEI 44, l'APEI OUEST 44, l'APF, l'ADMR, l'ADT, CISN.

Généralement, les personnes en perte d'autonomie ont le choix entre 2 solutions :

- vivre dans un établissement spécialisé d'hébergement relevant du secteur médico-social,
- ou rester au domicile de leurs parents/proches, avec parfois une problématique de vieillissement des aidants.

HAPI'Coop emprunte une troisième voie : celle de **l'habitat inclusif solidaire** qui permettra à des personnes d'handicaps divers, aux côtés de personnes sans

handicap, de vivre chacune dans leur propre logement, en **mutualisant l'aide humaine** si nécessaire et en **partageant des espaces et des moments communs**.

HAPI'COOP permet donc à des personnes vulnérables, en perte d'autonomie ou en situation de handicap de bénéficier de logements sociaux de droit commun en proposant un accompagnement pour compenser la perte d'autonomie.

Par exemple, HAPI'COOP peut soutenir une personne qui a des difficultés à entretenir son logement ou faire des démarches de tous types à plusieurs moments de la semaine.

Ce concept peut se décliner en :

- un logement individuel avec une vie sociale et partagée avec d'autres individus,
- un lieu collectif avec des services mutualisés,

- un habitat qui peut prendre deux formes : groupé ou partagé.

Dans une dynamique participative, la gouvernance est partagée entre les futurs habitants, leurs proches, les partenaires et les salariés.

Ce type de logements inclusifs n'est pas régi par le code de l'action sociale et des familles. Il n'exige donc pas d'agrément.

Pour bénéficier des services d'HAPI'COOP, il convient d'être reconnu personne en situation de handicap par la MDPH 44 ou d'être éligible à l'APA (allocation personnalisée d'autonomie).

Pour des raisons administratives, HAPI'COOP a besoin d'identifier 6 personnes éligibles sur un même territoire.



Témoignage d'un Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap (AESH)

Comment avez-vous connu l'existence de ce métier ?

« J'ai exercé d'autres métiers avant et puis j'ai voulu travailler auprès des enfants et avoir du temps pour les miens. Je connaissais le monde du handicap et j'ai donc postulé. J'ai passé un entretien. Certaines de mes collègues seules avec des enfants à charge ou voulant travailler en gardant de la disponibilité familiale découvrent ce métier. Le salaire est peu élevé. Toutes les AESH espèrent une revalorisation de la profession. »

Les satisfactions

« Voir l'évolution des élèves que l'on suit est très agréable. On travaille avec les enseignants.

On participe aux équipes éducatives, des réunions confidentielles avec les parents et toutes les personnes qui ont une prise en charge avec l'élève. Les rencontres avec les parents sont toujours en présence de l'enseignant ou du directeur. Le plus difficile parfois est que l'on peut être amené à accompagner des élèves avec des troubles du comportement. Mais,

c'est très gratifiant de voir que peu à peu ils trouvent leur place dans la classe. Les parents sont toujours reconnaissants.

Il faut être patient, à l'écoute et savoir travailler avec les autres.

Des enfants ont besoin d'être accompagnés sur le plan moteur pour se déplacer, d'autres qu'on leur reformule les consignes ou qu'on les aide à travailler quand ils sont dyslexiques, dysphasiques ou dyscalculiques par exemple.

On intervient en classe et sur la cour de récréation parfois à la cantine dans des situations particulières »

Accompagnant d'Elèves en Situation du Handicap (AESH)

Un AESH est un agent public de l'état, recruté par l'Éducation nationale pour accompagner un ou plusieurs élèves, en situation du handicap (trouble sensoriel, moteur, cognitif ou psychique), au quotidien dans la classe, à l'école primaire, au collège ou au lycée.

Ces élèves peuvent être scolarisés dans un même établissement ou dans des établissements proches, dans une ou plusieurs classes différentes, dans une Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS).

Pour qu'un enfant bénéficie de ce type d'accompagnement, les parents doivent déposer un dossier de demande d'aide humaine auprès de la MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées) de Loire Atlantique. Ce dossier est élaboré avec les personnels de l'Éducation nationale (enseignant référent, psychologue et médecin scolaire, enseignants spécialisés du RASED, enseignants) et des professionnels de santé ou/et médico-sociaux intervenant auprès de l'enfant.

La demande est étudiée par la MDPH qui notifie ou pas une aide humaine individuelle ou mutualisée avec d'autres

enfants. La notification est alors transmise aux parents. Puis, l'Inspection académique procède à la mise en œuvre et affecte un personnel Accompagnant d'Elèves en Situation du Handicap (AESH).

En avril 2022, la circonscription de St Brévin les Pins, comprenant 15 communes, accueillent 156 élèves en situation de handicap, 70 avec aide humaine. 45 AESH sont mobilisées sur le territoire.

Pour candidater à un poste d'AESH, il faut être titulaire d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne,

justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 9 mois dans les domaines de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et justifier d'un diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification au moins équivalente.

Le candidat doit remplir les conditions générales de recrutement applicables à tous les agents non-titulaires de l'état.

Un contrat à temps complet comprend 1607 heures par an (CDD de 3 ans renouvelable une fois puis CDI possible après 2 CDD). UN AESH bénéficie de 60 heures de formation.



Pour déposer sa candidature, il suffit d'adresser une lettre de motivation et un CV à l'Inspection académique (dive3-recrutementsaesh-44@ac-nantes.fr).



Frédérique PRIOU, esthéticienne

Installée depuis 2019, je vous accueille chez moi au sein de mon Institut de Beauté « Comme en Institut » situé au 2 bis rue des Fresches aux Moutiers-en-Retz, sur Rendez-vous uniquement.

Esthéticienne depuis de nombreuses années, travaillant notamment pour une grande marque, j'ai eu envie de me mettre à mon compte dans un endroit où il fait bon vivre et qui représente mes racines familiales.

Pour moi, être esthéticienne ce n'est pas juste effectuer des prestations, c'est être aussi à l'écoute, apporter du réconfort, de la détente, du bien être et des soins de qualités dans un environnement chaleureux, raffiné et dans le respect des normes sanitaires.

Vous trouverez sur mon site ou sur la page Facebook les tarifs des prestations.

Prenez soin de vous !

Frédérique PRIOU - 06 30 97 19 91

<https://jumellefv63.wixsite.com/monsie> - page Facebook : Frédérique PRIOU

PIERRE Guillaume, artisan affûteur



Je suis artisan affûteur et avec ma compagne nous travaillons également le cuir. Nous réalisons l'affûtage, mais aussi la remise en état de tous les outils tranchants, de la cisaille aux ciseaux de couture. Nous pouvons, sur demande, réaliser des étuis, sacoches et portefeuilles en cuir. Belge d'origine, c'est là que l'histoire commence, à Liège où j'entreprends un peu plus de 3 ans d'études dans l'armurerie. Au cours de

ces années j'apprends les rudiments de la lime et le travail de l'acier de manière artisanale. Par la suite, en découlera l'apprentissage de la coutellerie et du travail du cuir. Aujourd'hui, je transmets mes connaissances à ma compagne qui travaille en partie avec moi.

Nous serons heureux de vous rencontrer tous les samedis au marché des Moutiers en Retz et de pouvoir répondre au mieux à vos demandes !



Guillaume PIERRE Affûtage - 06 29 34 20 68

gpaffutage@gmail.com - page Facebook : Guillaume Pierre affûtage

Le cabinet infirmier

BAUDRY LEAUTE change de nom



Depuis deux ans, Céline Baudry, infirmière libérale, est installée au 11 rue de l'Abbé Maillard aux Moutiers en Retz, pour succéder à Mesdames Cécile Boennec et Anne-Lyse Nagel.

En octobre 2021, Marjorie Léauté, de retour à ses racines familiales monastériennes, a rejoint l'aventure.

Toutes deux se sont, tout naturellement retrouvées, après avoir exercé durant 4 années, en binôme, au centre de soins de Vue. Habituees à l'exercice à domicile, elles assurent 7/7 jours, sur rendez-vous, l'ensemble des soins infirmiers : pansements, prises de sang, injections, vaccins, perfusions, chimiothérapies, accompagnements des patients diabétiques ou des personnes en fin de vie, tests et suivis Covid, accompagnements des personnes âgées ou en situation de handicap.

CABINET INFIRMIER

BAUDRY LEAUTE

11 rue de l'abbé Maillard
LES MOUTIERS EN RETZ

06 15 28 08 70

cabinet.baudryleaute@gmail.com



Paroisse St Jean le Baptiste en Retz

Horaires des messes dans l'église des Moutiers :

- En semaine, les messes ont lieu le lundi à 9h30 et le jeudi à 18h.
- Une messe sera célébrée en saison estivale, tous les dimanches à 11h.
- Le reste de l'année, les messes auront lieu les 2ème et 4ème dimanches du mois à 9h30.

Une permanence d'accueil a lieu dans l'église des Moutiers les vendredis de 10h15 à 11h30.

Pour tous renseignements complémentaires :

<https://www.paroisses-cote-de-jade.fr>

INSERETZ RECRUTE !

Vous êtes demandeur d'emploi et souhaitez reprendre une activité salariée, l'association INSERETZ a pour mission l'insertion de demandeurs d'emploi dans une activité durable sur le territoire.

INSERETZ propose des missions de travail chez des particuliers, des collectivités, des associations ou des entreprises du Pays de Retz Atlantique en tant que :

- Agent de ménage ou d'entretien
- Jardinier (tonte, taille de haies, désherbage, débroussaillage...)
- Manutentionnaire (petit déménagement, pièces à vider...)
- Agent polyvalent pour des petits travaux (peinture, tapisserie, montage de meubles, petite maçonnerie...)

Si ce type de postes vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter au 02 40 82 80 37 ou par mail à contact@inseretz.fr, rue Arago - ZI de la Blavetière - 44210 Pornic

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00



La Marine nationale de Nantes



Acteur majeur de l'emploi et de la formation des jeunes sur l'ensemble du territoire français, la Marine recrute et forme 4000 jeunes hommes et femmes, âgés de 16 à 30 ans, de la 3e à BAC +5, dans plus de 50 métiers différents. répartis dans douze domaines d'activités : opérations navales, restauration, mécanique et maintenance, navigation et manœuvres, aéronautiques navales, soutien, systèmes d'information et de communication, cybersécurité, protection, sécurité, nucléaire, plongée.

La Marine nationale offre des métiers accessibles à tous, avec des formations rémunérées, solides et qualifiantes, et permet des évolutions possibles tout au long de sa vie professionnelle.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site www.lamarinerecrute.fr ou joindre le CIRFA marine de Nantes au 02 28 24 20 56.

L'équipe CIRFA Marine de Nantes.

L'université permanente, service de Nantes Université

L'Université Permanente, service de Nantes Université, a pour vocation, par ses actions éducatives et culturelles, de contribuer à la diffusion et au rayonnement de la culture. Elle permet sans aucune condition, d'acquérir ou d'entretenir des connaissances, de favoriser l'intégration de tous dans la vie culturelle et sociale, de faciliter les échanges et les liens entre les générations.

L'Antenne de Pornic propose des conférences, des cours, de l'aide à la généalogie et à l'informatique ainsi que des sorties culturelles.

Les conférences portent sur des thèmes variés et sont données par des professeurs et chercheurs de l'Université ou par des personnes extérieures expertes dans leur domaine.

Elles ont lieu au Val St Martin et les cours dans différentes salles mises à disposition par la ville de Pornic.

Les neuf antennes de Loire-Atlantique et les deux de Vendée, accessibles à tous les étudiants, fonctionnent grâce à la mobilisation de bénévoles locaux et avec le soutien des villes qui les accueillent.



site : <https://uppornic.univ-nantes.fr/>
contact : up.pornic@univ-nantes.fr

LA CAVE DES SALINES
 Chemin de la Culée
 44580 Villeneuve en Retz
 (Bourgneuf en Retz)

Vin, Bière, Champagne, Whisky, Rhum,
 Epicerie fine, Coffrets cadeaux, Location machine à bière

02 51 18 01 39
 lacavedessalines@orange.fr

Ouvert : lundi 14h30-19h30
 Mardi au vendredi : 9h30-12h30 et 15h-19h30
 Samedi 9h30-19h30, Dimanche 9h30-12h30




 **SARL GARAGE BOUYER**
 Station TOTAL de la Baie
 Agent Citroën

RÉPARATIONS
 TOUTES MARQUES
 Neuf & occasion

Tél. 02 40 21 40 16
 Route de Bouin - 44580 VILLENEUVE-EN-RETZ
reseau.citroen.fr/repateur-bourgneuf-en-retz



Allais Joseph SARL

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS,
 TRAVAUX AGRICOLES

LA CORBEILLIERE • 44210 PORNIC
Tél. 02 40 82 00 87 • FAX 02 40 82 85 03



Pépinière Paysagiste

AtlANTIC JARDIN

Pépinière - Laurent Trouillard | Paysagiste - Fabrice Dousset
 port. 06 61 03 31 02 | port. 06 99 54 19 70
 arbres, arbustes, création, entretien,
 palmiers, fruitiers | dallage, éclairage...

La Rairie - 44760 Les Moutiers en Retz • **Tél. 02 40 21 93 96**
atlanticjardin@gmail.com • www.atlantic-jardin-pepinieres.fr



LES MOUTIERS EN RETZ
 Investissez dans un patrimoine d'exception



CONTACTEZ BESNIER AMÉNAGEMENT ET TROUVEZ VOTRE TERRAIN À BATIR DANS TOUT LE PAYS DE RETZ
07 66 05 33 98 - 06 84 65 58 17

www.besnier-amenagement.com



MOTS CROISÉS



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
I													
II					■	■	■						
III									■	■	■	■	
IV			■			■							
V				■	■								
VI			■						■				■
VII					■					■			
VIII					■		■						
IX	■								■				
X													
XI		■		■	■	■	■	■	■			■	
XII													
XIII						■			■	■	■	■	
XIV					■								
XV									■				■
XVI	■		■										

HORIZONTAL

- I. Habitante des Moutiers en Retz.
- II. Dieu de l'ancienne Egypte- Sur.
- III. Préférable avant examen.
- IV. Iridium symbolisé-Sert à la liaison- Pratique souvent un taux abusif.
- V. Lettre grecque- Région voisine.
- VI. Titane chimique inversé - Se dit du cri de l'aigle - Chanteuse actuelle d'origine Israélienne.
- VII. Douceur - Dons - Fréquente nos côtes.
- VIII. Dieu du vent - De fort tonnage pour la pleine mer.
- IX. N'a pas encore servie - Cinéma tourmenté.
- X. Club parisien - cité de Mésopotamie - production d'hyménoptères.
- XI. Place.
- XII. Sert à consolider - vieille colère.
- XIII. Cité où se déroula deux conciles - Il contribue à faire de grande rivière - protège le doigt.
- XIV. Petite terre antillaise - capture de petits oiseaux.
- XV. Logement de militaires - surveillant.
- XVI. Utilise baguette ou pendule.

VERTICAL

1. Relatif à la mer - cœur de notre agglomération.
2. Exercices d'écoliers ou de chirurgiens - port d'Israël.
3. Boisson renversée.- grâces.
4. Continent - couleur de sang noble - liesse.
5. Saint abrégé - capitaine de l'arche - symbole de richesse perturbé.
6. Relatif au bain - organisation internationale
7. Réduit - ranger par critères.
8. Fournir des informations - coutumes.
9. Terminaison de verbe - vieille note - possessif - note - blondi l'été.
10. Agent de liaison - avare - tempête conjuguée a la montée des eaux dépôt.
11. Pouvant tenir à la mer - de la réserve.
12. Nickel symbolisé - grosses mailles ajoutées en bordure de filets - sable accumulé par le vent.
13. Pénètre - renvoyer l'image.

ANAS Solidarité aux Ukrainiens



Fin mars 2022, trois familles Ukrainiennes, ont été accueillies et sont hébergées dans des bungalows, au camping de l'Anas, aux Moutiers en Retz, camping du Ministère de l'intérieur, propriétaire des lieux. Nathalya travaillait dans une conserverie à Kiev. Elle a fui la capitale avec sa fille, étudiante en design, et le petit ami de celle-ci, en quatrième année de droit. Une autre famille est arrivée du Donbass, la troisième a quitté Kharkiv, la deuxième ville du pays. Philippe Durand, directeur du camping et sa compagne Violetta Kluka ont, grâce à leurs réseaux, trouvé des emplois, à la Maison de l'Eclusier pour deux personnes.

Violetta Kluka, d'origine polonaise, assure le rôle d'interprète.

L'élan de solidarité s'est agrandi jusqu'à Villeneuve, où le U-Express et la boulangerie fournissent, des denrées alimentaires, grâce à des dons des fournisseurs.

Hélène, habitante des Moutiers en Retz et titulaire d'un master « Français Langue Etrangère », assure des cours de français, quatre fois par semaine, au camping.

Sans parler de l'implication des médecins locaux qui fournissent gratuitement des soins aux exilés. La commune a également participé, par des bons, donnés à chaque famille.

Ces réfugié(e)s de guerre resteront ici le temps qu'il faudra, avant de pouvoir regagner leur pays meurtri.

Le directeur Philippe Durand,

Route des Bois des Tréans

Tél : 02 40 82 72 43 - 02 40 64 71 78

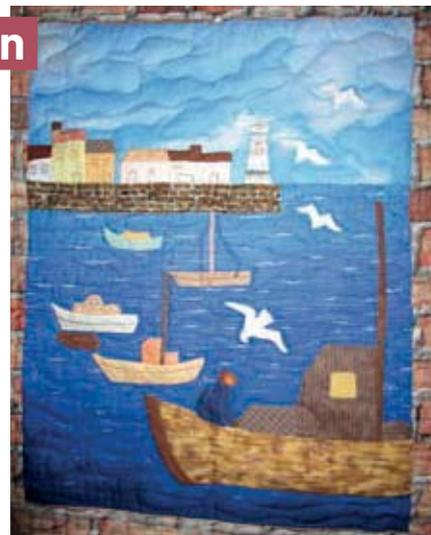
moutiers@anas.asso.fr

Le Patch Monastérien

Le Patch Monastérien exposera dans la salle des Associations, 1 bis rue de Prigny, sur le thème « Les transports » du lundi 8 au dimanche 14 août de 10h. à 18h.

L'Association se réunit toute l'année, le jeudi de 10h. à 18h, dans cette même salle.

Que vous soyez débutante ou expérimentée, nous serons heureuses de vous y accueillir.



La présidente de l'association,
Anne Gillet

Vous pouvez nous contacter
au 06 71 12 38 32.

TOUT POUR LA MUSIQUE !

Samedi
18 Juin

COURIR AVEC ...

LES MOUTIERS EN RETZ

Animations de rues. Les Trompettes de Fallope

FÊTE DE LA MUSIQUE
CONCERT ROCK - SO'NO GROUP

Grand Rassemblement

HARLEY DAVIDSON - TRIKES - VOITURES D'EXCEPTIONS

Dimanche
19 Juin

- Course-la Monastérienne
- Balade moto le matin
- Baptêmes voitures, motos, trikes
- Concerts, Country...

Tout le programme sur : www.courir-avec.fr

BAR RESTAURATION



Amicale Laïque

En ce premier semestre 2022, l'Amicale Laïque a organisé divers évènements pour des causes plus ou moins exceptionnelles.

Début mars, une récolte de denrées pour les Restos du Cœur s'est déroulée au sein de l'école et a été remise à l'antenne de la Bernerie en Retz.

Dès le début de la crise ukrainienne, les producteurs locaux ont sollicité l'Amicale Laïque pour organiser une vente de produits locaux afin de soutenir le peuple ukrainien.

Une belle mobilisation s'est rapidement mise en place entre les bénévoles de l'Amicale, les producteurs locaux (Salines de Millac, Domaine du Sillon Côtier, Délices de l'air marin, Huitres Yvan Avril), les associations monastériennes



(Patch Monastérien, Sûrya Yoga, Moutiers Country and Line) et les élus municipaux. Les jeunes du Conseil Municipal des Enfants ont également apporté leur aide en étiquetant les produits vendus aux couleurs de l'Ukraine.

La vente s'est déroulée sur le marché. Les monastériennes et les monastériens ont répondu présents pour contribuer à cet élan de solidarité. Le montant des fonds récoltés s'élève à 1590 € et a été intégralement reversé à la Croix Rouge.

Enfin, un évènement plus festif a eu lieu sous un soleil radieux et dans une belle ambiance.

Le carnaval des enfants a animé le bourg de la commune et réuni de nombreuses familles qui avaient revêtues leurs plus beaux costumes.

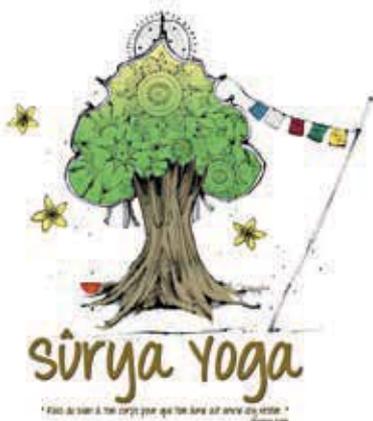
Nos prochains rendez-vous : fête de l'école (25 juin), vide-greniers (1er mai et 3 juillet), vente de lampions (13 juillet), marchés artisanaux (20 juillet et 17 août). Vous souhaitez aussi participer aux manifestations de la commune et de l'Amicale ?

Contactez-nous :

email : amicalelaique44760@gmail.com

com - téléphone : 06 56 68 30 32

Facebook : [amicalelaique44760](https://www.facebook.com/amicalelaique44760)



Depuis 2014, l'association monastérienne **Sûrya Yoga** a le plaisir de proposer la pratique du Hatha Yoga dans notre commune, cinq séances hebdomadaires sont à la disposition de nos adhérents. Les cours sont dispensés par Laurence Alexandre-Guerinel. Elle pratique le yoga depuis 1997, est diplômée de l'École Française du Yoga de l'Ouest, école rati-

tachée à la Fédération Nationale des Enseignants de Yoga, et enseigne pour la première fois en 2012. Ayant reçu un enseignement, basé sur l'ouverture aux différents courants de la discipline, elle souhaite faire vivre une pratique qui réveille quelque chose en chacun. Elle s'inscrit dans la transmission d'un yoga traditionnel adapté à nos corps occidentaux, cherchant dans chaque pratique continuité, fluidité, comme une porte ouverte sur le voyage intérieur, l'équilibre et la paix.

Pour aller plus loin dans la pratique, l'association organise régulièrement différents stages. Cette année, elle propose :

- deux journées à Pornichet avec le Collectif Yoga Terres de Sel ;
- **un week-end complet le 11 et 12 juin 2022, aux Moutiers en Retz, avec Shankara**, professeur de yoga

français, issu de la lignée de l'enseignement de Swami Sivananda de Rishikesh dans le nord de l'Inde. En 1982, Shankara (de son nom indien) s'initie à la pratique du Hatha Yoga et à l'étude philosophique traditionnelle des sages de l'Inde. **Thème : Yoga, Racines et Psychologie des Chakras.**

Si vous souhaitez nous rejoindre, **un cours d'essai vous sera proposé** afin de pouvoir découvrir l'activité et l'enseignement dispensé.

L'association tient également à votre disposition les horaires des cours et des informations plus précises sur les stages à venir.

N'hésitez pas à nous contacter au 06 52 16 63 08

ou par courriel à l'adresse suivante surya.yoga@orange.fr

Association MOUTIERS PILATES



L'association MOUTIERS PILATES annonce avec plaisir que la saison 2021/2022 fut agréable !

Nous avons retrouvé le chemin de la salle Jean Varnier sans interruption de septembre à juin. Quelle chance !

Le jeudi, les séances de gym Pilates furent un approfondissement pour de nombreuses adhérentes, une découverte pour d'autres.

Le mardi, le stretching postural fut une nouveauté pour tout le monde.

Ces activités permettent d'acquérir plus de souplesse, d'éviter les postures néfastes et de garder de la fluidité dans nos mouvements quotidiens. Cela nous concerne tous, hommes et femmes. Quel que soit notre âge, chacun évolue à son rythme au fil de l'année, sans compétition à l'intérieur du groupe.



Pilates ou stretching, les adhérentes 2021/2022 ont fait preuve d'une présence souriante et très régulière qui nous incite à recommencer ensemble la saison prochaine avec Anne, notre professeur attentif et rigoureux dont nous apprécions le professionnalisme. Si ces deux disciplines vous tentent

ou vous intriguent, MOUTIERS PILATES participera à la journée municipale « Découverte des sports » le samedi 27 août 2022. Venez partager avec nous un cours découverte. Vous pourrez aussi nous rencontrer au forum des associations le samedi 3 septembre 2022.

Pour nous contacter à tout moment :
téléphone : 06 48 02 54 95
mail : moutiers.pilates@gmail.com

Tao Energie Mouvement



TAO Energie Mouvement propose quatre pratiques issues d'une même école chinoise et enseignées par Thierry Potin (35 années d'enseignement). Elles reposent sur trois principes essentiels :

- **pratiquer un art d'entretien, de prévention de santé** dans la globalité de la personne (corps, relation et pensée) et de protection de l'intégrité physique ;
- **se rencontrer, rencontrer l'autre** dans un jeu de mouvement corporel avec fluidité et écoute ;
- se donner **un instant agréable pour soi**.

L'adhésion permet de pratiquer différentes activités sur plusieurs communes. Quand la météo le permet, les cours se déroulent en plein air. Thierry Potin propose aussi des stages dans le Pays de Retz ou à Rezé.

Contacts : 06 60 71 93 74,
thierry.potin44@gmail.com,
caataoem@gmail.com,
[le site tao-esprit-action.fr](http://le.site-tao-esprit-action.fr)



	Pratiques	Les Moutiers en Retz	Autres
Daoyin Qigong du Tao	Des enchaînements de mouvements et d'automassages motivant la libre circulation de l'énergie du corps.	lundi : 19h/20h15	La Bernerie Lundi, 10h/11h15 Machecoul Lundi, 12h30/13h30 Vendredi, 18h15/19h15 Bourgneuf en Retz Mardi, 10h/11h15 St Hilaire de Chaléons Samedi, 9h30/10h30
Méditation	Une invitation à se poser dans une assise tranquille, en mobilisant la pensée sur des parties du corps ou des visualisations de couleurs, de paysages...		Fresnay Mercredi, 20h15/21h15
Xingyiquan	Une pratique souple d'entretien du corps et de défense, dans le profond respect de l'individu, la fluidité et dans une relation de partenaires et d'ajustement à l'autre.	jeudi : 19h/20h30	Fresnay Mercredi, 18h45/20h
Le bâton	Discipline traditionnelle de maniement du bâton, seul ou avec un partenaire, sur attaque et défense, dans un mouvement de corps dansant qui se libère de la peur dans la fluidité et la rencontre avec l'autre.		Bourgneuf en Retz Vendredi, 19h45/21h St Hilaire de Chaléons samedi, 10h45/12h

Sarl Daïan

Plomberie - chauffage

Installation sanitaire et thermique
Rénovation de salle de bain
Dépannages et petits travaux
Ramonage de cheminée

44760 Les Moutiers en Retz **06 59 11 22 50**
eurl-daian@outlook.fr



RETZ ELEC' **ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE**

Neuf / Rénovation / VMC
Chauffage / Isolation / Solutions d'éclairage

Les Moutiers-en-Retz
Simon PIERRE - 06 18 90 31 39
retzelec@gmail.com

*Peinture, Papiers peints,
Ravalements extérieurs,
Pistolet Airless,
Travail soigné*

meligwen@msn.com
06 31 82 03 31
Les Moutiers en Retz 44760
Siret 83812905400014

IMMOLLIVIER

Agence immobilière :
20 bis rue du Prieuré
44760 LES MOUTIERS EN RETZ

 **Sandra OLLIVIER**
06 60 22 68 77
sandra.ollivier444@hotmail.fr

 **Karine LAROCHE**
06 50 71 16 60
karine.laroche@outlook.fr

www.immollivier.com



IFI Aménagement

PROMOTEUR & AMÉNAGEUR

27 bis route du Mortier Vannerie - 44120 **VERTOU**
Tél. **02 51 79 18 96** - E-mail : accueil@ifi-amenagement.fr
www.ifi-amenagement.fr



Le spécialiste des mèches, balayages et couleurs

NOUVEAU COLORATION 100% VÉGÉTALE!

**LES MOUTIERS 02 40 64 66 96 • LA BERNERIE 02 40 82 71 03
PORNIC 02 40 82 01 21 • LE CLION SUR MER 02 40 64 61 31**

Votre opticien depuis plus de 9 ans...

Opti'créateur
lunettes de vue & solaires

6 rue du Maréchal Foch - 44760 La Bernerie en Retz
Tel : 02 40 82 70 88 - www.opticreateur.com

Ets Yvan Avril
Ostréiculteur - Expéditeur

Le Port du Collet
44760 Les Moutiers en Retz
Tél. 02 40 21 44 21
Email : avril.huitres@orange.fr

Vente d'huîtres et de moules

Vente Huîtres 24h/24

Septembre à Juin **en magasin** Juillet et Août

Lundi au vendredi 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Samedi et dimanche 9h30 à 12h

Lundi au dimanche de 10h à 12h et de 16h à 19h

TAXIS

MORLET

PORNIC
LA BERNERIE
LES MOUTIERS

02 51 18 82 44

Course du jour / Réservation / Administratif

Plus d'infos : www.taximorlet.fr

Bureaux : 41 rue du G^d de Gaulle - 44210 PORNIC
Autorisation de stationnement N°1 et 2 sur les Moutiers en Retz

- Conventionné organisme d'assurance maladie
- 6 taxis
- Minibus 7 passagers
- Gare et aéroport
- Hopitaux

Centre Hippique de la Mer

Brigitte GUILLOU

38 route du Collet - 44760 Les Moutiers en Retz
Tél. 02 40 64 64 51 - Port. 06 80 84 27 12

Equitation • Chevaux et poneys • Stages • Cours • Promenades et randonnées

centrehippiquedelamer@orange.fr
www.centrehippiquedelamer.ffe.com

Vente à la ferme

- Légumes - œufs (Produits de la ferme)
- Produits locaux, régionaux, BIO

Mini-Ferme Boissons fraîches 7j/7

Le Moulin de Bellevue
Tél. 06 75 42 17 78

Lieu-dit Le Moulin de Bellevue
LES MOUTIERS EN RETZ

Siret : 80309292300017

La Fab'Ric
Restaurant - Bar - Lounge

02 40 64 26 53 • 07 87 54 89 39
lafabric44760@orange.fr

Route Verte / Domaine du Collet / 44760 LES MOUTIERS EN RETZ

LA MONASTÉRIENNE

«COURSE à PIED sur LA ROUTE des PÊCHERIES»

départ 10h

5 et 10 km

Participation 10€

DIMANCHE 19 JUIN 2022



9h30

Randonnée
Pédestre
5 et 10 km

Participation 5€

9h

Galopade
de 5 à 7 ans 400m
de 8 à 11 ans 1000m

Gratuit

LES MOUTIERS EN RETZ

ORGANISATION



Inscriptions le samedi Place des Moutiers en Retz Stand Courir Avec,
sur place le dimanche, ou par courrier
en joignant votre règlement et votre certificat d'aptitude à la course
à l'adresse : Courir Avec 4 allée du Clos Saint Yves 44760 Les Moutiers en Retz
Renseignements : Tél 06 84 36 98 90